



Les migrants

Lettre 131 aux cercles de silence

Mai 2026

A défaut d’avoir des nouvelles des cercles de silence qui continuent - peut-être – de se tenir en France, si l’on met à part la dizaine de cercles qui communiquent à partir du site de diffusion, il faut aller sur le site de chaque cercle de silence – quand ils existent – pour avoir des informations. En ces moments de difficultés pour la politique des migrants, avec la loi européenne qui débutera en Juin 2026, n’est-il pas nécessaire de poursuivre l’élan de solidarité qui avait pris jour en 2007 ? Et donc de communiquer entre nous pour se rassembler ?

Les textes du forum international qui viennent de se tenir (voir les article dans cette lettre à Vatican) peuvent donner des arguments pour répondre aux questions posées par les personnes découvrant les cercles de silence.

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE	2
Lyon	2
Paris-Vincennes	2
CERCLES DE SILENCE	4
FRANCE.....	4
Les étrangers enfermés plus longtemps en rétention, mais de moins en moins expulsés.....	6
Un Français sur trois a un lien direct avec l'immigration, selon une enquête de l'INED	7
Avignon.....	8
Grenoble.....	9
Guéret.....	10
Hauts-de-Seine.....	11
Le Mans	11
Longwy	13
Montauban	13
Nice.....	14
Nimes	15
Paris	15

Rennes	18
MANCHE	19
MEDITERRANEE	20
UNION EUROPÉENNE	22
Talibans invités à Bruxelles: au-delà du symbole, un tournant dans la politique migratoire européenne	22
Espace Schengen : comment l'exception des contrôles aux frontières intérieures est devenue la norme	24
Croatie.....	26
Espagne.....	26
Grèce.....	27
EUROPE.....	29
Droits des migrants : les 46 membres du Conseil de l'Europe s'accordent sur un recadrage de la CEDH pour faciliter les expulsions	29
Balkans.....	30
Vatican	31
AFRIQUE	33
Libye.....	33
Niger	34
ASIE.....	35
Myanmar.....	35
Turquie.....	36
INTERNATIONAL	36

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

LYON

Encore un mort en centre de rétention ! Un Algérien de 25 ans, s'est pendu le 12 avril 2026 au mitard du CRA de Lyon. Il avait déjà fait une première tentative de suicide. Il avait été ensuite placé au mitard, où il a finalement mis fin à ses jours. Placer une personne en détresse au mitard, c'est évidemment l'isoler et la torturer davantage. C'est une pratique courante qui fait partie du système des CRA.
<https://toulouseanticra.noblogs.org/>

PARIS-VINCENNES

Quatre personnes s'échappent du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes

Quatre personnes se sont évadées du centre de rétention administrative de Paris-Vincennes dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 mai 2026 en passant par une trappe de désenfumage.

Quelques jours plus tôt, dix personnes avaient déjà pris la fuite de ce même centre, où des étrangers sont privés de leur liberté, en vue de leur expulsion. 3 d'entre eux ont malheureusement été rattrapés et sont passés en comparution immédiate au tribunal de grande instance de Paris mercredi. Deux ont été condamnés à des jours-amende, l'un a été relaxé. Ils ont tous les trois été immédiatement replacés en CRA.

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/quatre-personnes-sechappent-du-centre-de-retention-administrative-de-paris-vincennes-21dad7a-4c5f-11f1-aaad-3dc0b7ad690d>
<https://abaslescra.noblogs.org/>

Bilan préoccupant en 2025 dans les CRA

Banalisation de l'enfermement, réformes répressives, carcéralisation des conditions de rétention et atteintes aux droits fondamentaux

Alors que plus de 44.000 personnes ont été enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA) de l'Hexagone et d'Outre-mer, les cinq associations intervenant dans ces lieux de privation de liberté – Forum réfugiés, France terre d'asile, La Cimade, Groupe SOS Solidarité et Solidarité Mayotte – dressent dans leur rapport annuel un bilan préoccupant de l'utilisation de la rétention administrative en 2025.

Alors que la loi conditionne le placement en rétention à la possibilité de mettre en œuvre la procédure d'expulsion, de nombreuses personnes ont été enfermées sans aucune perspective réelle de renvoi. En 2025, plus de 60 % des personnes enfermées ont finalement été libérées dont près de 45% par un juge. Si le rapport démontre l'inefficacité de cette pratique, il documente le détournement de plus en plus flagrant de la rétention au profit d'une politique qui renforce les amalgames dangereux entre « *étrangers* » et « *délinquants* ». Il rappelle également que derrière ces chiffres, ce sont des hommes, des femmes, et des enfants qui sont privés de liberté pendant plusieurs mois, au seul motif de leur situation administrative.

Dans la continuité des années précédentes, la notion floue de « *menace pour l'ordre public* » est au cœur des décisions de l'administration et des juridictions, et prend souvent le pas sur un examen sérieux des situations individuelles. Par le biais de décisions stéréotypées et de procédures expéditives, les préfetures ont privé de liberté pour des durées de plus en plus longues des parents d'enfants français, des personnes malades ou des personnes encourant des risques pour leur intégrité en cas de renvoi. Dans ces lieux dont l'architecture et la gestion sont de plus en plus assimilables à l'univers carcéral, et où les violences et tensions sont quotidiennes, l'enfermement affecte fortement la santé physique et psychologique et la vie familiale des personnes retenues. Ces impacts sont d'autant plus marqués au regard de l'augmentation de la durée moyenne de rétention. Si celle-ci était de 12,7 jours en 2016, elle est de 33,4 jours en 2025 et dépasse dans certains centres de rétention 45 jours.

« Le bilan est très clair : les CRA servent à enfermer et sont détournés de leur finalité première, à savoir l'expulsion des personnes à bref délai [...]. L'année 2025, dans un contexte européen marqué par une volonté de durcissement en matière de migration et d'asile, marque un basculement vers une banalisation de la privation de liberté dans les CRA, une fragilisation des garanties procédurales, et une remise en cause du rôle des acteurs associatifs. » — Extrait du Rapport 2025 sur les centres de rétention administrative

Les CRA d'Outre-mer, notamment celui de Mayotte, concentrent encore la majorité des placements. Le régime dérogatoire qui y est applicable favorise les renvois

expéditifs, sans contrôle d'un juge. Les associations constatent cette année encore des obstacles à l'exercice effectif du droit d'asile, des pratiques illégales et l'enfermement de nombreux enfants.

A rebours des avertissements répétés sur ces dérives, plusieurs réformes ont, en 2025, mis les CRA au cœur de l'actualité législative.

Parmi elles, l'allongement de la durée maximale de rétention à 210 jours pour les personnes représentant une menace pour l'ordre public a été adoptée avant d'être finalement censurée par le Conseil constitutionnel au regard du caractère trop large de son application. Cette mesure, reprise cette année par le député Rodwell en cours d'examen par le Parlement, fait fi de toutes les analyses et alertes sur le caractère dangereux et inefficace d'un enfermement de longue durée.

Dans ce contexte, l'accès effectif à l'information et à l'exercice de leurs droits pour les personnes retenues est essentiel, notamment en matière de contentieux contre les procédures d'expulsion et d'enfermement dont elles font l'objet.

La publication de ce rapport est donc l'occasion, pour les associations, d'appeler une nouvelle fois les élus à se saisir des effets néfastes de ces politiques sur les personnes retenues, à assurer le plein respect des droits fondamentaux et à cesser les attaques répétées contre le travail des associations qui œuvrent de manière indépendante et transparente dans les CRA.

<https://www.lacimade.org/presse/2025-dans-les-cra-banalisation-de-lenfermement-reformes-repressives-carceralisation-des-conditions-de-retention-et-atteintes-aux-droits-fondamentaux/>

CERCLES DE SILENCE

À Lyon, le cercle de silence de ce mois de mai 2026, a connu beaucoup de passages. Des passants ont rejoint le silence. Des étudiants non européens ont exprimé leurs inquiétudes. Un passant, ayant filmé, a communiqué le lien sur Facebook pour que nous puissions prolonger cette appel non violent à ce que cesse la violence du non-respect des droits humain fondamentaux.

<https://www.enmanquedeglise.com/2026/05/il-faut-sortir-de-la-jungle-administrative-qui-entoure-l-accueil-et-l-acces-au-droit-des-etrangers-et-etablir-une-procedure-simplifiee.html>

FRANCE

Le Conseil d'Etat enjoint l'Etat à mettre fin aux dysfonctionnements de la plateforme numérique des demandes de titre de séjour ANEF

Face à la dégradation du service public des personnes étrangères en France et des conséquences graves pour leurs droits, le Conseil d'Etat, saisi par dix organisations pour « carence fautive », enjoint l'Etat à mettre fin aux dysfonctionnements massifs et récurrents de la plateforme numérique des demandes de titre de séjour ANEF (Administration numérique pour les étrangers en France).

Ce système kafkaïen, signalé à maintes reprises aux pouvoirs publics, entrave

l'accès au service public des personnes étrangères, et les prive de leur droit au séjour, leurs droits sociaux, leur droit au travail, et aggrave leur vulnérabilité. Par ailleurs, les conditions de travail des agents de préfecture s'en trouvent fortement détériorées.

Cette décision de la plus haute juridiction est une victoire collective, une décision essentielle qui oblige l'Etat à garantir un service public de qualité aux personnes étrangères en améliorant de manière significative le téléservice de l'ANEF ! Le Conseil d'Etat enjoint l'Etat à prendre toutes mesures utiles pour mettre fin aux dysfonctionnements tels que : la non délivrance d'attestations dématérialisées garantissant la continuité des droits le temps de l'instruction d'un renouvellement de demande de titre, l'impossibilité de compléter et modifier son dossier, ou de déposer une demande de titre sur plusieurs motifs. Ainsi, une fois les mesures mise en place, les risques de perte de droits devraient être limités, et l'accès à un titre de séjour facilité pour les personnes outillées et à l'aise avec le numérique.

Qu'en est-il pour les personnes confrontées à la barrière numérique et en situation d'illectronisme ? L'Etat doit leur garantir un accueil et un accompagnement, ainsi que, si nécessaire, un accès à une solution alternative comme un rendez-vous physique. Sur ce point, le Conseil d'Etat admet l'existence de défaillances localement, mais ne reconnaît pas le caractère systémique des difficultés, ni la carence de l'Etat vis à vis de ces obligations légales.

Nos associations et organisations signataires veilleront au respect par l'Etat de la décision de justice. A l'heure où se développent des expérimentations pour l'examen des demandes de titre de séjour par l'intelligence artificielle, elles continueront à revendiquer un véritable accueil et un accompagnement de qualité pour les personnes confrontées au mur numérique et agir contre la dématérialisation totale du service public des étrangers

<https://www.lacimade.org/presse/personnes-etrangeres-face-au-mur-numerique-letat-contraint-dagir/>

Face aux ajustements de l'exécutif, les tentatives de réforme des socialistes

Le 4 avril 2026, le ministre de l'Intérieur, avait annoncé un « *plan massif* » pour raccourcir les délais de traitement des titres de séjour afin d'éviter les « *ruptures de droit pour les demandeurs* ». Malgré la suppression de l'obligation pour les personnes étrangères en situation régulière de déclarer leurs changements d'adresse et l'automatisation du renouvellement des attestations, la mesure phare une augmentation temporaire de 20 % des effectifs en préfecture, grâce au recrutement d'environ 500 vacataires afin d'examiner les demandes pendantes.

Le plan prévoit également l'automatisation du renouvellement des attestations, la mesure phare de la place Beauvau serait une augmentation temporaire de 20 % des effectifs en préfecture, grâce au recrutement d'environ 500 vacataires afin d'examiner les demandes pendantes. Le plan prévoit également de « *faire évoluer* » l'ANEF et cherche à pallier ses défauts en rétablissant « *un accompagnement humain pour les publics les plus fragiles* », sans en préciser les modalités. Toutefois, lors de l'audience au Conseil d'Etat, le rapporteur a estimé qu'il n'était « *pas possible de se convaincre de manière certaine de (leur) efficacité* ». Une réserve qui illustre l'insuffisance de ces mesures ponctuelles, sans remise à plat d'un système qui relève d'un « *chaos organisé* » selon *Politis*.

Dans ce contexte, deux initiatives parlementaires portées par le Parti socialiste se distinguent par une ambition plus marquée en faveur de transformations structurelles du processus de régularisation. Le 11 décembre 2025, l'Assemblée nationale

a adopté, contre l'avis du gouvernement, la proposition de loi « visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée ».

Déposée au Sénat le 13 avril 2026, une autre proposition de loi « visant à lever les obstacles à l'intégration des étrangers en France », esquisse une réforme globale du système actuel. Le texte propose notamment de faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes étrangères, en reconnaissant explicitement le droit au travail sur les récépissés de demandes de titres de séjour et de renouvellement et en permettant aux demandeurs d'asile de travailler sans délai. Il prévoit également de renforcer la protection contre les risques d'exploitation en détachant l'autorisation de travail de l'employeur, pour en faire un droit attaché à la personne elle-même.

S'il est peu probable que ces deux textes passent l'épreuve du Sénat, à majorité de droite, ils nourrissent un débat essentiel sur la nécessité d'une réforme en profondeur d'un système à la fois injuste et inefficace, qui ne bénéficie ni aux personnes étrangères, ni à l'État, ni à la société.

Ainsi, ne serait-ce que sur le plan financier, la régularisation de 250 000 personnes permettrait de générer 2,9 milliards d'euros de recettes pour l'Etat, selon le plan d'action chiffré de France terre d'asile pour le projet de loi de finances 2026. À cet égard, la France pourrait s'inspirer de son voisin espagnol qui a récemment engagé la régularisation de 500 000 personnes, présentée une mesure de progrès social et de protection des droits des personnes étrangères mais aussi comme une réponse aux besoins démographiques et économiques du pays, où l'immigration est reconnue comme l'un des trois principaux moteurs de la croissance du produit intérieur brut (PIB).

<https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/blocage-des-regularisations-les-personnes-etrangeres-prises-au-piege-de-la-precarite-administrative>

LES ETRANGERS ENFERMES PLUS LONGTEMPS EN RETENTION, MAIS DE MOINS EN MOINS EXPULSES

En France, le nombre de personnes étrangères placées en rétention administrative augmente encore en 2025. Mais, pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre d'expulsions, lui, diminue. Au total, 60% des personnes enfermées sont libérées par la justice avant de pouvoir être éloignées du territoire.

D'après leur rapport publié mardi 19 mai 2026, les centres de rétention sont détournés de leur finalité première et deviennent des « *succursales de prison* ». En 2025, 44 000 personnes ont été enfermées dans un centre de rétention administrative, une privation de liberté originellement prévue à titre exceptionnel et pour laisser le temps aux autorités d'organiser le départ. En réalité, 36% des personnes ont été expulsées. Les autres ont fini par sortir, après 33 jours d'enfermement en moyenne, car l'éloignement était impossible. Illustration parfaite, alors que l'Algérie ne dispense plus de laissez-passer consulaire, 5 000 ressortissants ont été enfermés et seulement 12% ont été finalement expulsés.

Plus de 2 000 personnes ont été enfermées jusqu'à 90 jours, la durée maximale légale (excepté pour les condamnés pour terrorisme dont la détention peut atteindre 180 jours). « *Plus de la moitié des expulsions interviennent dans les vingt premiers jours et environ 85% dans les 45 premiers jours, tandis que moins de 10% ont lieu au-delà de soixante jours* », selon le rapport.

« *L'administration les place en centre de rétention en sachant pertinemment qu'elle ne pourra pas les expulser; donc les personnes restent enfermées jusqu'à trois mois sans pour autant être expulsées, ce qui est pourtant la finalité de la rétention administrative* », explique la responsable nationale rétention de la Cimade. Le Syndicat des avocats de France dénonçait aussi cette privation de libertés devenue arbitraire qui pourrait être encore plus longue à l'avenir.

Une proposition de loi, adoptée par l'assemblée nationale, veut faire passer de trois à sept mois la durée d'enfermement maximale autorisée. Le texte sera discuté au Sénat mercredi 20 mai 2026 .

<https://www.rfi.fr/france/20260519-france-les-%C3%A9trangers-enferm%C3%A9s-plus-longtemps-en-r%C3%A9tention-mais-de-moins-en-moins-expuls%C3%A9s>

UN FRANÇAIS SUR TROIS A UN LIEN DIRECT AVEC L'IMMIGRATION, SELON UNE ENQUETE DE L'INED

En France, 41 % de la population a un lien direct, soit par ascendance, soit par alliance, avec des personnes issues de l'immigration, selon le deuxième enquête «trajectoires et Origines 2 » (TeO2) de l'Institut national d'études démographiques (INED). Cette enquête de grande ampleur menée sur la période 2019-2020 auprès de plus de 27 000 personnes, a été publiée le 20 mai 2026. Pour l'un des directeurs de cette enquête, « *c'est vraiment la preuve que l'immigration est un phénomène pas du tout marginal, ni même récent, mais plutôt ancien et ordinaire* ». L'immigration est donc une composante structurelle de la société française, elle ne concerne pas seulement les personnes immigrées, mais aussi leurs enfants et leurs petits-enfants.

L'un des premiers grands résultats de cette étude est le fait que les immigrés sont souvent très diplômés à leur arrivée en France. Cette proportion atteint même 85 % chez les immigrés d'Afrique subsaharienne, ceux qui migrent le plus souvent étant ceux qui ont le plus de ressources pour partir. « *Alors qu'on a souvent dans l'imaginaire collectif une représentation de personnes immigrées qui ne sont pas ou peu instruites, quand on regarde la proportion de ceux qui ont au moins une licence, le constat c'est que dans l'ensemble les immigrés sont parfois beaucoup plus diplômés que la population majoritaire* ».

Autre caractéristique de ces populations immigrées : elles sont souvent confrontées à la précarité, notamment en matière de logement. Un immigré sur six a déjà vécu dans un hébergement temporaire, un foyer, voire a été sans-abri. Une proportion qui est cinq fois plus importante que pour le reste de la population française.

Sur le plan administratif aussi, ces personnes sont plus fragilisées. Selon l'INED, un immigré sur cinq arrivé après l'âge de 16 ans déclare avoir été à un moment donné de sa vie sans-papiers. « *En réalité, ces parcours administratifs sont assez complexes, la moitié de ces étrangers sont entrés en France de manière régulière et ils ont été "irrégularisés" dans le sens où ils ont perdu à un moment donné le droit de séjour. Mais ça n'a pas été définitif parce qu'une proportion relativement importante finit par obtenir des papiers et certains ont ensuite obtenu la nationalité française.* »

La population française est de plus en plus entremêlée, et compte de plus en plus de couples mixtes. Les enfants d'immigrés sont plus susceptibles (59 %) d'avoir un conjoint d'une autre origine que les immigrés eux-mêmes (39 %), selon les données de

l'INED. Malgré cette diversité, « *de profondes inégalités persistent* ». « *Elles touchent en priorité les personnes originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne* ».

Sur le marché du travail par exemple, ces immigrés et leurs descendants, qui sont pourtant nés en France, subissent les mêmes discriminations. Et un diplôme du supérieur n'est pas une garantie d'accès égal à l'emploi. « *Un véritable paradoxe, car au fil des générations les migrants et leurs enfants sont toujours considérés comme des immigrés alors qu'ils se sont totalement intégrés dans la société française.* »

<https://www.rfi.fr/fr/france/20260520-un-fran%C3%A7ais-sur-trois-a-un-lien-direct-avec-l-immigration-selon-une-enqu%C3%AAta-de-l-ined>

Forte hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers hors Union européenne

Près de 3 000 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui : c'est ce que coûtera l'inscription dans une faculté française pour les étudiants non européens. Ce décret est paru dans le cadre d'un nouveau plan baptisé « Choose France For Higher Education » du ministre de l'Enseignement supérieur, qui a annoncé le 20 avril 2026 vouloir faire appliquer strictement les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires dans les universités françaises. Cette mesure existait depuis 2019 mais était jusqu'ici peu appliquée.

Le gouvernement décide donc de serrer la vis : les universités, qui pouvaient massivement exonérer ces étudiants, verront leur marge de manœuvre réduite progressivement à 20% d'exonérations d'ici à septembre 2028. Seuls les étudiants déjà engagés dans un cycle d'études pourront conserver leurs avantages actuels.

Pour le ministre, l'objectif est d'attirer des profils à « *fort potentiel* » sur le modèle anglo-saxon. En contrepartie, la France promet de faciliter l'obtention de visas de travail post-études. Une logique financièrement attractive pour l'État, mais jugée injuste et incohérente par les syndicats.

Après de premiers rassemblements le 12 mai 2026, une intersyndicale appelle déjà à une nouvelle journée de mobilisation nationale le 26 mai pour faire reculer le gouvernement contre cette mesure que les syndicats jugent « *injuste et incohérente* ».

<https://www.rfi.fr/fr/france/20260521-france-forte-hausse-des-frais-d-inscription-des-%C3%A9tudiants-%C3%A9trangers-hors-union-europ%C3%A9enne>

AVIGNON

La forte hausse des tarifs des titres de séjour inquiète des associations d'aide aux demandeurs à Avignon

Depuis le 1er mai, faire une demande de titre de séjour coûte plus cher. Le tarif normal d'une première délivrance passe de 200 à 350 €, avec de grandes conséquences pour les demandeurs d'asile.

À Avignon, la forte hausse des titres de séjour inquiète l'association Le Hérisson. C'est elle, notamment, qui accompagne au quotidien des personnes étrangères dans leurs démarches administratives. Parmi elles : les demandes de titres de séjour. Mais depuis le 1er mai 2026, ces démarches coûtent encore plus cher. Le gouvernement a en effet revu à la hausse plusieurs taxes et droits de timbre liés.

La première délivrance d'un titre de séjour voit son tarif fortement augmenter. Le coût passe désormais de 200 à 300 euros, auxquels s'ajoute un droit de timbre de 50

euros, contre 25 auparavant. Au total, une première demande revient donc désormais à 350 euros. Le renouvellement d'un titre de séjour augmente également : il coûte maintenant 250 euros, contre 225 auparavant.

Le visa de régularisation est lui aussi concerné. Son tarif passe de 200 à 300 euros. Cent euros doivent désormais être payés dès le dépôt du dossier, contre 50 auparavant, et cette somme reste non remboursable, même si la demande est refusée.

Enfin, les autorisations provisoires de séjour (APS) deviennent elles aussi payantes, avec un timbre fixé à 100 euros. Certaines exceptions demeurent, notamment pour les bénéficiaires de la protection temporaire ukrainienne ou les personnes en sortie de prostitution.

Des réductions peuvent exister dans certains cas spécifiques, notamment pour les réfugiés ou les travailleurs saisonniers.

Une bénévole à l'association « Hérisson », estime que ces augmentations risquent d'avoir des conséquences directes sur les personnes accompagnées. *"La plupart des demandeurs de titres de séjour vivent déjà dans une grande précarité. Beaucoup n'ont pas de revenus stables, voire aucun revenu du tout. Ils pourraient ne plus faire de demandes."*

Sur le terrain, les structures d'aide craignent une aggravation des situations de précarité administrative. Les bénévoles constatent déjà que de nombreuses personnes ont des difficultés à réunir les pièces demandées ou à financer leurs déplacements et leurs démarches. Avec ces nouvelles taxes, les associations redoutent une augmentation du nombre de personnes bloquées dans l'irrégularité faute de pouvoir payer les frais exigés.

<https://www.ici.fr/emissions/l-invite-d-ici-vaucuse/la-forte-hausse-des-titres-de-sejour-inquiete-des-associations-d-aide-aux-demandeurs-a-avignon-3155034>

GRENOBLE

La solidarité hors norme autour de travailleurs exilés : « Tant que tout le monde n'est pas relogé, il ne faut pas arrêter »

Le 19 novembre, les mal-logés prennent possession d'une salle de réunion de la métropole. Après négociations, ils peuvent s'y installer provisoirement. Cinq mois plus tard, ils y sont encore.

La métropole fait figure d'alliée inattendue dans cette affaire, en continuant de négocier avec les municipalités pour trouver des appartements. *« Mais on ne peut faire que les intermédiaires, parce que la métropole n'a pas de compétence d'hébergement »*, regrette le vice-président chargé du logement, qui annonce cependant qu'un *« budget de solidarité »* est mis à l'étude par la collectivité. La nouvelle maire promet d'appuyer les demandes auprès des autres communes de la métropole. La ville de Grenoble travaille également sur une brigade de réquisition pour identifier les bâtiments vides au sein de la préfecture iséroise.

Il n'y a que deux toilettes pour tout le monde, pas de douche, pas de cuisine... Pour la nourriture, la métropole a pu mettre à disposition un local vide, à cinq minutes à pied. Tous les après-midis, une équipe va cuisiner. Le soir venu, une autre va chercher plus de 20 kilos de nourriture afin de faire manger tout le monde.

La secrétaire générale de l'union locale de la CGT : *« Ils sont de toutes les luttes, de toutes les solidarités, ils ne s'arrêtent jamais. »* La CGT est également présente

depuis les débuts. « On n'est là que pour accompagner et donner un appui politique. Mais ce sont eux qui font tout », explique la syndicaliste. « Nous, on a utilisé notre réseau de militants pour aider à mettre la pression dans les conseils municipaux quand il le fallait. Ce sont aussi des camarades retraités qui vont à la banque alimentaire tous les mercredis matin. »

« Il faut lutter encore, martèle-t-elle, alors qu'elle peut profiter d'un logement temporaire. Je suis fatiguée, mais on ne peut plus reculer. L'engagement qu'on a pris, c'est que tant que tout le monde n'est pas relogé, il ne faut pas arrêter. C'est un effort collectif, il faut aller encore plus loin, ne rien céder. » Parce qu'après le logement vient la question des papiers pour chacun. « Le logement n'est pas une fin en soi, on doit continuer le combat, chacun à nos niveaux ». « Les cent cinquante, ce n'est que la pointe visible de l'iceberg. À Grenoble, il y a une situation globalement dramatique de personnes qui vivent dans la misère. »

<https://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20260412-mediapart-a-grenoble-la-solidarite-hors-norme-autour-de-travailleurs-exile-s-tant-que-tout-le-monde-n-est-pas-reloge-il-ne-faut-pas-arre-ter.pdf>

GUERET

Un jeune Malien en attente d'un titre de séjour

Nouvel appel à soutien à Guéret mardi 12 mai 2026 pour un Malien de 21 ans arrêté par la gendarmerie et en irrégularité. C'était mercredi 6 mai lors d'un contrôle routier près d'Aubusson. Placé sous OQTF, obligation de quitter le territoire français, le jeune malien a été envoyé en centre de rétention administrative à Bordeaux. La justice vient de lui donner raison, mais le jeune homme est loin d'être tiré d'affaires. Il doit obtenir auprès de la préfecture de la Creuse un titre de séjour.

Arrivé en France à l'âge de 16 ans, il est en Creuse depuis trois ans. Il a fait plusieurs formations en apprentissage dans le département où il a obtenu son CAP cuisine. Ne trouvant pas de travail, il s'est lancé dans un second CAP : taille de pierre, à Felletin, au lycée des métiers du bâtiment, qu'il a aussi obtenu.

En attendant d'être régularisé et sous OQTF, les associations lui proposent de continuer à se former et il décide de se lancer dans un nouveau CAP, cette fois-ci en maçonnerie, dont les épreuves sont en ce moment. Sauf qu'il a été arrêté et envoyé au CRA, au centre de rétention administrative à Bordeaux. Lundi 11 mai 2026, son OQTF a été examinée par le tribunal administratif. Deux membres du collectif "Une formation, un diplôme, un emploi = un titre de séjour" se sont rendus aux côtés du jeune homme, entendu par deux juges. L'un des juges du tribunal administratif a annulé l'OQTF et le juge des libertés et de la détention a annulé le placement en centre de rétention administrative. Il a donc finalement pu repartir avec les membres d'associations pour revenir en Creuse. Il doit maintenant faire la demande d'un titre de séjour à la préfecture pour être régularisé. Il peut tout de même reprendre ses stages et son apprentissage au sein du Lycée de Felletin. Pour obtenir sa régularisation, plusieurs associations appellent à un rassemblement, et une pétition en ligne compte pour l'instant plus de 500 signatures.

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-creuse/guerret-appel-a-soutien-pour-addalaye-jeune-malien-en-attente-d-un-titre-de-sejour-7224235>

HAUTS-DE-SEINE

Appel au Préfet des Hauts-de-Seine pour l'hébergement des lycéens à la rue

Jeunes étrangers isolés, mineurs en recours, et lycéens, ils sont à la rue, sans prise en charge. Lundi 11 mai 2026, RESF 92 en appelle à l'Éducation nationale et au Préfet des Hauts de Seine pour trouver des solutions.

Monsieur le Préfet,

Depuis quelques mois, plusieurs lycéens, jeunes isolés étrangers, se sont retrouvés à la rue, ou sont sur le point de l'être, principalement pour n'avoir pas pu encore faire reconnaître leur minorité (sur les cinq situations portées à notre connaissance, quatre sont dans ce cas et un seul est un jeune majeur). Tous les mineurs ont engagé un recours auprès des tribunaux compétents et sont donc toujours présumés mineurs. A ce titre, ils doivent bénéficier de l'intégralité des droits accordés aux mineurs, comme l'a rappelé dans de multiples décisions ou recommandations le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et la Défenseure des droits.

La France, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, doit à chaque enfant protection et éducation. Il n'est pas possible pour ces jeunes mineurs et ce jeune majeur de suivre sa scolarité dans des conditions normales, quand il faut chaque jour se préoccuper de trouver un abri pour la nuit. Il n'est pas possible d'étudier quand la santé physique et psychique est affectée par des conditions de vie si précaires.

Nous avons été informés des premières solutions apportées pour certains (accueil en internat pendant la période scolaire, hébergement d'urgence pour les vacances de printemps), preuve s'il en est que des possibilités existent.

Nous, responsables syndicaux et d'associations, enseignants, chercheurs, artistes, élus du peuple, pouvons témoigner de l'incompréhension et de l'indignation que suscitent de telles situations quand elles sont portées à la connaissance publique.

Nous vous demandons de faire en sorte que chacun de ces lycéens puisse bénéficier d'un hébergement en internat scolaire combiné à un hébergement au 115 ou à une autre solution leur assurant cet hébergement les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires.

<https://reseau-resf.fr/Appel-au-Prefet-des-Hauts-de-Seine-pour-l-hebergement-des-lyceens-a-la-rue>

LE MANS

Mineurs non accompagnés à l'hôtel au Mans : "On était vraiment sur de l'accueil d'urgence"

Des adolescents vivent au quotidien dans d'anciens hôtels du Mans. De 60 à 90 mineurs non accompagnés, âgés de 15 à 16 ans en majorité, sont suivis de près par Tarmac, association spécialisée dans la prise en charge de personnes en situation de précarité. Elle leur assure un cadre éducatif, administratif et des soins depuis septembre 2025, sous la houlette du conseil départemental de la Sarthe. L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est confrontée à cette situation depuis le courant de l'année 2023, puis 2024, lorsque ses capacités d'accueil ont été progressivement saturées par d'importantes vagues migratoires depuis l'Afrique de l'Ouest. Le nombre de mineurs non accompagnés est alors passé de 110 à plus de 300, sans que les structures d'hébergement ne puissent tous les accueillir.

Les adolescents sont des étrangers originaires principalement du Mali, de la

Côte d'Ivoire et de la Guinée. Ils sont arrivés sur le territoire français sans leurs parents. Le conseil départemental est devenu, de fait, leur autorité de tutelle. Les deux anciens hôtels où ils vivent, sont devenus des structures d'hébergement à part entière. Il n'y a plus aucun client à l'intérieur. Les jeunes dorment dans les chambres, filles et garçons séparés, se restaurent matin et soir, utilisent la salle de bain, ont accès à une salle de soin et des salles d'activités.

"Typiquement, un jeune se lève à 7 heures du matin, il prend son bus et il va en formation ou au lycée, la plupart du temps ils ont l'âge d'être au lycée", décrit le directeur de Tarmac. L'association a recruté spécifiquement une vingtaine de travailleurs sociaux en CDI pour assurer cet encadrement. Elle n'avait jusqu'à maintenant jamais pris en charge de mineurs non accompagnés. Le suivi assuré par Tarmac est plus fréquent et personnalisé que celui qui était organisé directement par le conseil départemental depuis 2023. *"L'accueil se faisait en urgence, avec les moyens du bord", "il fallait faire face à l'ensemble des flux migratoires, donc le département a mobilisé les moyens qu'il pouvait mobiliser pour répondre à toutes ces demandes."*

Les forces en présence sont aujourd'hui des travailleurs sociaux, épaulés par un médecin et une infirmière présents tous les jours pour assurer un suivi médical permanent auprès des jeunes. *"Ils ont des repas équilibrés, là où avant ils se nourrissaient comme ils le pouvaient, grâce aux moyens du département. Mais un jeune seul se nourrit malheureusement de fast-food". "Il y avait des situations très difficiles parce que ce sont des jeunes avec un parcours migratoire traumatique, d'une part dans leur pays d'origine, ensuite le fait de traverser le monde entier pour trouver l'asile en France et puis ici, il y a eu des réseaux qui se sont organisés autour d'eux et qui les ont enrôlés dans la délinquance."*

Ces adolescents sont ainsi mieux protégés des réseaux de délinquance, ont surtout un toit, une alimentation saine et peuvent mieux se projeter vers un avenir professionnel. Mais les loger dans d'anciens hôtels n'est pas non plus l'idéal, reconnaît Tarmac. *"La précarité est très présente et héberger les jeunes dans des hôtels, cela n'était peut-être pas parfait quand le département l'a fait, mais ils avaient un hébergement",* déclare la présidente de l'association. *"On travaille pour améliorer les choses, c'est une situation transitoire",* ajoute-t-elle. Cette transition est amenée à durer encore deux ans. *"L'ambition, c'est d'aller vers des structures à part entière d'une vingtaine de places pour assurer un vrai suivi"*.

Un appel à projet sera lancé en 2027 par le conseil départemental en ce sens. *"Il y a plusieurs possibilités, peut-être un bâtiment pour les majeurs, un autre pour les mineurs",* décrit la directrice Enfance - Famille au département, *"et peut-être même aller sur une structure en campagne, en-dehors du Mans."* Les structures en question seraient ensuite opérationnelles à partir de 2028. Des associations spécialisées dans la protection de l'enfance pourront candidater à cet appel à projet, comme par exemple Tarmac qui aura alors une expérience sur le sujet. *"L'accueil dans des hôtels n'est pas la situation souhaitable, pour nous comme pour le département"*.

Au total, ce sont 254 personnes qui ont le statut de mineurs non accompagnés en Sarthe, dont 90 sont de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Le conseil départemental les accompagne au mieux pour qu'ils accèdent au monde du travail, ce qui consolidera leur dossier pour demander un titre de séjour auprès de la préfecture. Si les services de l'État ne valident pas cette régularisation, alors le schéma le plus classique est qu'il fasse l'objet d'une obligation de quitter le territoire (OQTF). Ils ont alors 30 jours pour quitter le territoire national, mais le jeune peut toujours faire un recours devant le tribunal

administratif pour que son dossier soit réexaminé. Des démarches particulièrement longues et lourdes.

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-main/mineurs-non-accompagnes-a-l-hotel-au-mans-on-etait-vraiment-sur-de-l-accueil-d-urgence-8451541>

LONGWY

Un réfugié syrien, cartonne avec ses vidéos sur les beautés de Longwy

Un syrien, 37 ans, a exercé son métier de journaliste pendant plus de dix ans en Turquie. Il est désormais réfugié en France, avec sa femme et leurs deux filles âgées de 3 et 9 ans. Il y a presque un an, la famille s'est installée à Longwy pour commencer à reconstruire sa vie, loin de la guerre et de l'oppression politique. Il est tombé amoureux de la région : il poste régulièrement des vidéos sur Longwy et les villages alentours, comme des cartes postales poétiques qui révèlent les beautés simples du patrimoine. La formule séduit : chaque vidéo cumule plusieurs dizaines de milliers de vues sur Facebook, et sa page est suivie par plus de 7.000 abonnés.

Qu'est-ce qui plait tant à Hosam, dans le pays longovicien ? *"J'ai découvert des endroits splendides : des sites naturels, historiques, de petits villages... Et ma région d'origine en Syrie ressemble à ça : les rues, les collines... C'est comme si j'étais rentré à la maison ! Je ne me sens pas étranger ici."* Pourtant, la famille est arrivée ici presque par hasard : il avait demandé Metz, car il y connaissait du monde. Mais les services de l'immigration l'ont plutôt orienté vers Longwy. *"J'adore tous ces endroits, j'adore la Lorraine. C'est comme un paradis caché ! Et on sait peu de choses de ces villages, je ne vois pas de publications sur eux... Alors je partage mon bonheur de voir tout ça"*.

Et ça marche : chaque vidéo cumule des dizaines de milliers de vues. *"Depuis que j'ai créé la page Facebook, les gens me reconnaissent : ils ne connaissent pas mon visage, mais mon nom. "Oh, c'est vous? J'ai vu vos vidéos !" Les gens aiment ce que je fais, car Longwy et les villages autour sont peu exposés et mis en valeur, sur les réseaux sociaux."* Un succès qui l'a d'ailleurs beaucoup surpris. *"Beaucoup de gens qui me suivent sont nés ici, mais ils habitent loin : à Nice, à Bordeaux... Grâce à mes vidéos, ils voient ce que la région est devenue, comment elle a évolué"*.

Le Pays haut est pourtant souvent dénigré, en premier lieu par les Lorrains eux-mêmes... Lui, veut voir le beau : *"On doit se concentrer sur le positif. Ce n'est pas si mal, ici ! Il y a cinquante ans, c'était plein de vie, plein de mouvement. Et bien on peut regarder vers l'avenir et faire en sorte que ça recommence ! Je n'ai pas la nationalité française, mais c'est comme une mission pour moi, j'ai l'impression que c'est ma responsabilité"*.

<https://www.ici.fr/grand-est/meurthe-et-moselle-54/longwy/la-lorraine-un-petit-paradis-cache-hosam-alzir-refugie-syrien-cartonne-avec-ses-vidéos-sur-les-beautés-de-longwy-6278692>

MONTAUBAN

Deux personnes condamnées pour exploitation des travailleurs agricoles marocains

Mardi 19 mai 2026, un homme de 30 ans et sa salariée de 36 ans ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Montauban, à des peines respectives de deux ans et d'un an de prison avec sursis. Ils ont également écopé de cinq ans d'interdiction d'exercer toute activité professionnelle en lien avec l'agriculture. Elles étaient poursuivies pour avoir fait venir des saisonniers marocains, qui payaient jusqu'à 10 000 euros contre

la promesse d'obtenir le statut de travailleur saisonnier, un contrat de travail et un titre de séjour.

Mais, arrivés en France, ils étaient placés chez des exploitants agricoles, avant d'être délaissés. La société profitait alors de leur situation vulnérable pour les exploiter dans des conditions précaires. Certains étaient même obligés de dormir dehors. D'après l'enquête, 278 ouvriers agricoles ont été victimes d'un système "d'exploitation de la misère humaine" entre 2023 et 2025, selon les termes du procureur.

Seuls deux travailleurs marocains ont déposé plainte. Ils se verront verser 10 000 euros au titre du préjudice moral et matériel et 600 euros pour les frais d'avocat. Les deux rabatteurs ont été reconnus coupables d'escroquerie, fraude sociale et travail dissimulé dans le milieu agricole à Montauban et Montalzat. Les deux accusés devront en outre verser 776 000 euros à la Mutualité sociale agricole (MSA), partie civile dans ce dossier. Les juges ont ordonné la saisie d'une montre de luxe et de 12 000 euros sur les comptes des deux prévenus.

Le Tarn-et-Garonne - premier département français producteur de pommes et de prunes et deuxième pour la production de kiwis - emploie en moyenne 22 000 saisonniers chaque année pour la cueillette des fruits et l'entretien des parcelles, une main-d'œuvre originaire en majorité du Maroc, de Bulgarie et d'Espagne.

NICE

Un commerçant niçois condamné à trois ans de prison pour une escroquerie aux allocations de demandeurs d'asile

Un commerçant niçois a été condamné à trois ans de prison pour escroquerie aux allocations de demandeurs d'asile (ADA), a annoncé jeudi 7 mai 2026 le procureur de Nice. *"Chaque début de mois, des individus porteurs de cartes bancaires de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) défilaient dans ses magasins pour y faire des achats fictifs. En réalité, le commerçant encaissait la somme correspondant à l'allocation pour demandeur d'asile, théoriquement réservée aux achats de biens essentiels, et leur reversait 90 % de son montant, conservant 10 % de commission"*, a expliqué le procureur.

L'enquête, menée par l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) et la police judiciaire, avait démarré en janvier 2025 après l'interpellation lors d'un contrôle d'un homme porteur d'une dizaine de cartes bancaires de l'Ofii. Condamné depuis à trois ans de prison avec sursis, il avait alors expliqué *"réaliser des opérations de 'cashback' dans des commerces, permettant de retirer en liquide le solde associé à chaque carte"*. Les investigations ont permis d'identifier *"trois commerces appartenant à la même personne au sein desquels ces opérations de 'cashback'* étaient réalisées de manière intensive, tout particulièrement en début de mois au moment du versement des fonds par l'Ofii"*, a indiqué le magistrat dans un communiqué.

Une exploitation des comptes bancaires des sociétés a permis de mettre en évidence *"entre janvier 2022 et août 2025 des mouvements à hauteur de 5 millions d'euros, correspondant à ces opérations par l'intermédiaire de près de 3 900 cartes ADA"*, a précisé le procureur. *"Des opérations de transfert de fonds à l'étranger notamment en Italie, Albanie, Allemagne, Géorgie et Ukraine étaient ensuite souvent effectuées depuis ses établissements"*. Interpellé et placé en garde à vue le 5 mai 2026, l'homme de 58 ans a entièrement reconnu les faits.

Deux véhicules ainsi que des sommes d'argent ont été saisis à son domicile, dans son magasin et sur ses comptes bancaires, pour un montant total supérieur à 100 000 euros. Déféré dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, l'homme a été condamné notamment pour escroquerie et blanchiment en bande organisée. Outre ses trois ans d'emprisonnement dont deux avec sursis, il devra acquitter une amende de 200 000 euros, payer les sommes dues au Trésor public et a vu l'ensemble de ses biens saisis et confisqués. L'homme est également définitivement interdit de gérer une société.

*Le cashback est un système de paiement qui permet de retirer de l'argent lors d'un achat par carte bancaire dans des commerces. Par exemple, si vous avez dix euros de courses alimentaires à payer au moment d'aller à la caisse, vous signalez que vous souhaitez payer vingt euros en carte bancaire et que l'on vous rende dix euros en argent liquide.

NIMES

Un agent du bureau de séjour des étrangers de la préfecture du Gard entendu par la police

Le parquet de Nîmes confirme mercredi 18 mai 2026, la garde à vue d'un agent du bureau de séjour des étrangers de la préfecture de Nîmes, dans le cadre d'une enquête menée sur dénonciation du préfet du Gard, au titre de l'article 40 du code pénal: *"Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur."* L'enquête est menée par l'antenne OLTIM (office de lutte contre le trafic illicite de migrants) de la police nationale de l'Hérault. Toujours selon le parquet de Nîmes, la garde à vue a été levée mardi soir, l'enquête se poursuit.

<https://www.ici.fr/occitanie/gard-30/nimes/un-agent-du-bureau-de-sejour-des-etrangers-de-la-prefecture-du-gard-entendu-par-la-police-4976346>

PARIS

Non à l'OQTF, un titre de séjour pour Grâce !

Grâce est scolarisée en France depuis 2019, elle a obtenu du fait de sa volonté de réussite et d'intégration un DELF B1 et un bac pro métiers d'accueil. La seule solution que lui a proposé parcours sup pour la poursuite de ses études fut celle de passer un BTS en alternance. Mais sans papier comment faire une alternance lorsqu'on a plus de 18 ans ? Impossible de trouver une entreprise pour faire une alternance sans titre de séjour et de ce fait de continuer à être admise et scolarisée dans le lycée où elle était inscrite.

Pourtant Grâce dès janvier 2024, dans sa 19ème année a demandé sa régularisation, mais la réponse a tardé, la préfecture a même perdu son dossier l'obligeant à le refaire en 2025 et c'est en avril 2026 qu'elle a reçu une OQTF. Elle pouvait en toute légalité obtenir son titre de séjour, selon les critères de la circulaire Valls, en vertu du fait qu'elle était entrée en France avant l'âge de 16 ans, et ce si son dossier avait été examiné dans les quatre mois exigés pour cette démarche.

Grâce est une jeune fille courageuse et dynamique, hébergée depuis novembre 2024 dans un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale à Paris XXème, elle a su rebondir, elle est actuellement inscrite dans un lycée parisien en classe passerelle, ce qui va lui permettre de s'inscrire en BTS dès l'année prochaine, et enfin réaliser son rêve de poursuivre ses études.

Grâce dont le père est décédé n'a plus personne dans son pays d'origine, l'y renvoyer serait contraire aux droits de l'Homme. Cette jeune fille vit en France depuis 7 ans, c'est ici qu'elle y a toutes ses attaches, c'est ici qu'elle désire vivre et s'intégrer.

Pour toutes ces raisons nous sommes convaincus que la place de Grâce est parmi nous et c'est avec force et conviction que nous demandons au tribunal d'annuler l'OQTF de Grâce et à la préfecture de lui délivrer un titre de séjour pour lui permettre de poursuivre ses projets d'avenir ici, ce qui serait également une chance pour la France.

<https://reseau-resf.fr/Non-a-l-OQTF-un-titre-de-sejour-pour-Grace>

Dans le nord-est de Paris, plus de 800 migrants vivent dans le dernier campement "historique" toléré par les autorités

Des dizaines de tentes ont été érigées sous le métro aérien de la ligne 2. Environ 800 personnes vivent dans ce campement informel, sous un pont où résonnent le brouhaha de la ville : les sirènes de police ou de pompier et les klaxons des automobilistes. La majorité des occupants sont originaires du Soudan, d'Érythrée et d'Afghanistan.

Car ce camp est le plus vieux de la capitale. *"C'est un lieu historique. Les exilés étaient déjà là il y a 10 ans"*, constate le fondateur d'Utopia 56. L'association organise régulièrement des maraudes dans le camp pour y distribuer des tentes et des couvertures. *"Quand tu arrives en France, tu vas à La Chapelle. C'est un endroit ancré dans le parcours d'exil des personnes"*. *"Si vous venez d'Afghanistan, du Soudan, d'Érythrée... et que vous arrivez en France pour demander une protection, vous ne trouverez pas de lieu de premier accueil. Donc on se retrouve ici dans des conditions immondes"*, explique le coordinateur chez Médecins du Monde (MdM), qui chaque lundi installe sa clinique mobile pour prodiguer des soins aux exilés à la rue.

Dans le camp, on croise tous les profils. Des primo-arrivants, des "dublinés" (personnes dont la demande d'asile dépend du premier pays d'arrivée en Europe), des exilés déboutés de leur demande d'asile mais non expulsables (en raison de leur nationalité), et aussi quelques réfugiés statutaires. D'autres sont en transit pour Calais, avec l'espoir de rejoindre le Royaume-Uni.

Ce lieu de vie insalubre, fait de tentes, de cabanes de fortune, de canapés et matelas délabrés, est le dernier gros campement toléré par les autorités à l'intérieur de Paris. Ces dix dernières années, l'État pratique une politique du *"non point de fixation"* consistant à démanteler tout nouveau camp qui s'installe. Au total en 10 ans, les lieux de vie informels du nord-est parisien ont connu près de 400 opérations de d'évacuations, d'après les chiffres de MdM.

Mais depuis près d'un an, le camp de Stalingrad semble échapper à cette règle : aucun démantèlement d'ampleur n'a eu lieu. Alors pourquoi une telle tolérance par les autorités ? Contactée, la préfecture n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Reste que des évacuations suivies de *"mises à l'abri"* sont organisées néanmoins par l'État mais nombre de migrants refusent d'aller dans les centres. Beaucoup n'y restent que quelques jours avant d'être remis à la rue, en raison de leur statut administratif. Ils se réinstallent donc au même endroit quelques heures plus tard, sans être chassés pour autant par la police. Les autres reviennent quelques jours plus tard. *"Je suis allé deux fois dans des centres mais au bout de deux semaines ils me disent de partir donc je reviens toujours ici"*, dit un Soudanais de 22 ans.

"On a déplacé le problème et le problème est revenu dans Paris" MdM. Si bien que le campement n'a cessé de grossir au fil des mois. Selon le responsable associatif, la police a même consigne de ramener les personnes qui s'installeraient ailleurs : "Les autorités préfectorales ont fait le choix de ne pas mettre en place de lieu d'accueil mais ils savent bien qu'il faut une zone tampon dans laquelle les gens vont se retrouver et c'est donc ce quartier de la ligne 2 qui a été choisi".

D'après les associations et les exilés, le "harcèlement policier" a cessé dans le quartier. *"Avant les policiers venaient tous les matins pour nous dire de partir. Maintenant, ils viennent juste voir comment ça se passe mais ils ne nous disent plus rien",* affirme un débouté de l'asile et qui vit à la rue depuis trois ans. *"C'est moins pire qu'avant"*

Le nouveau maire de Paris (parti socialiste), élu en mars 2026, assure travailler à des solutions pour mettre fin à ce type de camp. Depuis son élection, il s'est rendu à deux reprises dans le quartier de Stalingrad pour rencontrer riverains et associations. *"On a besoin de places d'urgence pour accueillir ces personnes. La situation s'enkyste alors que beaucoup veulent seulement des papiers pour travailler, certains ont déjà obtenu le statut de réfugié",* a-t-il déclaré début mai lors de sa dernière visite dans le nord-est de la capitale. *"Je suis prêt à créer des grands centres d'hébergement sur des statuts pragmatiques".* Des centres d'hébergement d'urgence, "à vocation temporaire ou pérenne", pourraient voir le jour, affirme encore le nouveau maire , mais sans donner plus de détails sur son fonctionnement ni sur une date de mise en œuvre. *"On espère que les promesses faites lors des municipales vont être tenues, et que dire les choses bougent rapidement afin que cesse ce cycle infernal de ces lieux de vie informels".* Mais pour mener à bien son projet, le maire doit pouvoir compter sur l'État, compétent en la matière, qui ne *"semble pas vouloir changer sa politique" !.*

Neuf employés d'un salon de coiffure régularisés après trois mois de grève pour dénoncer des abus et extorsions

C'est une première victoire pour les anciens employés du salon d'esthétique, dans le 10e arrondissement de Paris. Mardi 19 mai 2026, la CGT a indiqué que neuf d'entre eux – quatre hommes et cinq femmes - avaient été régularisés, après 78 jours de grève (commencée le 3 mars 2026). Les treize employés – en majorité sans-papiers – n'étaient plus payés depuis plusieurs mois et travaillaient six jours sur sept sans paiement d'heures supplémentaires, ni de vacances. Chaque mois, le patron prélevait 250 euros sur leur salaire, soi-disant pour payer les charges liées à leur régularisation future (voir Les Migrants n°126).

Comme le permet la dernière loi immigration de janvier 2024, les neuf employés ont obtenu des titres de séjour temporaires, renouvelables pendant la durée de la procédure pénale, en tant que victimes potentielles de la "traite d'êtres humains". À la fin de la procédure, si le ou les auteurs des faits sont condamnés, une carte de résident valable 10 ans pourra leur être délivrée.

La qualification de traite d'êtres humains a été retenue dans le dossier en raison d'un *"faisceau d'indices : extorsions d'argent, conditions indignes de travail avec des horaires extensibles, pas de congés payés et aussi une exposition en permanence à des produits chimiques très nocifs, y compris pour plusieurs femmes qui ont travaillé là-bas alors qu'elles étaient enceintes",* énumère la co-secrétaire générale de la CGT Paris.

Selon la CGT, les salariés vont prochainement pouvoir toucher une première

somme car le salon d'esthétique a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. Les employés savourent ce début de victoire. *"Nous sommes contentes, cela va nous permettre de ne pas tomber de nouveau entre les mains d'escrocs comme notre patron"*, a confié l'une des coiffeuses grévistes.

Au cours des deux mois de mobilisation de la CGT sur le boulevard de Strasbourg avec les grévistes, des situations similaires ont été observées. *"On sait que [dans des commerces de ce boulevard] d'autres salariés risquent d'être victimes de traite. On voudrait échanger avec les pouvoirs publics pour régler le problème de manière plus large et protéger les travailleurs. Et ça, ça passe par le fait des donner des titres de séjour"*, souligne la responsable syndicale.

Un sénateur communiste de Paris, qui avait apporté son soutien aux grévistes, a salué la régularisation des neuf employés du salon. *"Leur courage et leur détermination ont payé : la Préfecture a enfin accepté de leur délivrer des titres de séjour en tant que victimes potentielles de traite des êtres humains"*, a-t-il déclaré.

RENNES

Près de Rennes, un collectif de personnes sans-papiers cultive des légumes et en fait don aux Restos du cœur

Arrivé en France en 2024, un Camerounais, agriculteur de 42 ans, est sans-papiers et n'a pas le droit de travailler. C'est pour lui et les personnes dans sa situation qu'il a créé le collectif des Agriculteurs Philanthropes, à Domloup (sud-est de Rennes). Le concept est de rassembler des bénévoles sur des terrains agricoles qu'on leur prête. Avec lui, une vingtaine de personnes sans-papiers ou régularisées, cultivent des légumes en plein champ, et leurs récoltes sont reversées à des associations locales, comme les Restos du Cœur. Le tout en agriculture biologique, parce que les pauvres ont eux aussi le droit de manger sainement. Pour s'ouvrir à un plus large public, le collectif est lié avec une association d'accompagnement.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/domloup-35410/pres-de-rennes-un-collectif-de-personnes-sans-papiers-cultive-des-legumes-et-en-fait-don-aux-restos-du-cur-cb995768-4ac0-11f1-9125-f2209e13d826>

Utopia 56 et quatre jeunes filles mineures installent des tentes square Joseph Loth

Ce jeudi 21 mai à Rennes, des jeunes filles se sont installées sous des tentes au square Joseph Loth, faute de solution de mise à l'abri par le département d'Ille-et-Vilaine. Elles demandent l'application du principe de présomption de minorité et ainsi, des solutions d'hébergement et de protection immédiates. Ce campement vivra jusqu'à ce que des propositions institutionnelles soient mises en œuvre. Ces situations sont la conséquence directe de défaillances dans la protection des personnes vulnérables et du refus de prise en charge de ces mineures isolées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Ces jeunes filles ont demandé une prise en charge au département d'Ille-et-Vilaine au titre de la protection de l'enfance, qui a refusé de les reconnaître mineures et les a remises à la rue. Pendant leur recours devant le juge des enfants, elles ne bénéficient ni d'hébergement ni de protection. Pourtant, depuis plus de deux ans, 100% des jeunes filles en recours accompagnées par l'association Utopia 56 à Rennes ont été reconnues mineures par le juge des enfants.

La période du recours peut durer entre 3 et 17 mois pendant lesquels, filles et garçons, vivent à la rue, dans des campements ou des squats. Ces conditions de vie, ainsi

que les conditions d'évaluation de l'âge des mineurs non accompagnés, constituent une violation de leurs droits fondamentaux. En n'appliquant pas le principe de présomption de minorité, le département expose ces mineures à des risques majeurs. Elles voient leur santé physique et mentale se dégrader, beaucoup sont victimes de violences physiques et sexuelles, toutes y sont dans tous les cas fortement exposées. Elles sont même à risque d'être prises dans des réseaux d'exploitation ou de traite des êtres humains. On constate régulièrement des disparitions inquiétantes. Après des mois d'accompagnement social quotidien, deux des jeunes filles accompagnées ont disparu, sans explication, mais avec des éléments justifiant une suspicion d'enrôlement dans des réseaux de prostitution. Des situations similaires se répètent, et font présager les pires scénarios, tant la précarité et la détresse, dans lesquelles ces adolescentes sont plongées, sont fortes après que le département les ait mises à la rue.

Cette réalité est connue et fait l'objet d'alertes quotidiennes de la part des associations ainsi que d'interpellations publiques et médiatiques. Pourtant, le département et l'État se murent dans l'illégalité et continuent de laisser des jeunes, des enfants, sans protection et en danger.

C'est pourquoi l'association et les bénévoles solidaires ont décidé de rester dans le square Joseph Loth, aux côtés de ces jeunes mineures. Si aucune solution d'hébergement n'est apportée, tous passeront la nuit sur place, pour remplir le rôle que devrait tenir l'État et le département : les protéger.

<https://utopia56.org/a-rennes-utopia-56-et-quatre-jeunes-filles-mineures-installent-des-tentes-square-joseph-loth/>

MANCHE

Racisme et « mise en danger de la vie d'autrui » : une enquête vise des marins portant secours aux migrants dans la Manche

Le parquet de Dunkerque a ouvert une enquête visant plusieurs agents de la marine nationale participant aux opérations de sauvetage de migrants dans la Manche, après le signalement de propos racistes et de comportements pouvant mettre en danger des personnes secourues. Cette enquête a été ouverte « *des chefs d'injures publiques en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion* » et de « *mise en danger de la vie d'autrui* », a précisé la procureure de Dunkerque, samedi 9 mai 2026. Cette enquête fait suite à un signalement au parquet effectué le 13 avril par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Quelques jours plus tôt, un agent de la marine nationale avait dénoncé dans un courrier le comportement de quatre collègues pendant des « *missions de sauvetage en mer des candidats à l'exil souhaitant rejoindre le Royaume-Uni, au cours des mois d'août et de décembre 2025* » sur le navire *Ridens*, affrété par l'État. « *Des mesures conservatoires* » ont été prises après ce signalement « *et sont toujours en vigueur* » actuellement, souligne de son côté la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Prémar) à l'AFP, sans détailler ces mesures.

Une femme ayant effectué des missions de sauvetage, confie qu'un collègue à bord aurait qualifié en sa présence les migrants rescapés d'« animaux » et estimé qu'il

« faudrait tous les brûler au lance-flammes ». Elle décrit aussi une situation au cours de laquelle des migrants secourus en mer n'auraient reçu chacun qu'une petite ration d'eau de 33 cl pendant six heures à bord un jour chaud d'été, alors qu'il restait selon elle 1 250 bouteilles en réserve.

Le navire fait partie depuis 2023 du dispositif de surveillance et de sauvetage mis en place par l'État dans le détroit du Pas-de-Calais, à la frontière franco-britannique que tentent régulièrement de traverser des migrants pour rejoindre l'Angleterre. Basé à Dunkerque, ce navire de 40 m de long appartient à la société privée, et son équipage se compose d'une dizaine de personnes, selon la Prémar. L'enquête judiciaire, confiée au groupement de gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord, devra permettre de « vérifier les faits allégués » ainsi que « la qualité des personnes mises en cause qui, si elle était confirmée, entraînerait la compétence du parquet militaire », a précisé la procureure de Dunkerque.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/racisme-et-mise-en-danger-de-la-vie-dautrui-une-enquete-vise-des-marins-portant-secours-aux-migrants-dans-la-manche-348c3b4a-4bd5-11f1-9125-f2209e13d826>

MEDITERRANEE

Ocean Viking

131 personnes secourues au cours de deux opérations de sauvetage

Le 12 mai 2026, alerté par Alarm Phone, l'*Ocean Viking* a porté secours à 75 personnes. L'embarcation surchargée avait été repérée Sea-Bird 2, l'avion civil de l'ONG Sea-Watch. Toutes les personnes rescapées ont reçues les soins nécessaires. Après avoir passé cinq jours et quatre nuits en mer, beaucoup souffrent de déshydratation. Le pétrolier MV KILBURN avait aussi répondu à l'alerte. Il est resté à proximité de l'embarcation en détresse toute la nuit jusqu'à l'arrivée sur zone de l'*Ocean Viking*, malgré des instructions contraires des autorités maltaises. Si les 75 personnes sont encore en vie, c'est grâce à l'intervention coordonnée d'acteurs humanitaires et d'un navire marchand. Les autorités n'ont pas réagi, ni coordonné les secours, ni pris contact avec notre navire.

Une nouvelle illustration de la défaillance des États en mer Méditerranée dans un contexte de plus en plus violent : hier, le navire humanitaire Sea-Watch 5 été pris pour cible par les garde-côtes libyens financés par l'Europe.

Le 13 mai 2026, l'*Ocean Viking* a secouru 56 personnes d'une embarcation en détresse dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne. Une des personnes secourues était inconsciente et ne respirait pas. Malgré la prise en charge immédiate de notre équipe médicale, la personne est décédée. D'après les témoignages, la personne décédée aurait subi des violences physiques en Libye avant de prendre la mer et aurait perdu connaissance plusieurs heures avant le sauvetage.

Le 14 mai 2026, Face à une mer agitée, les personnes rescapées et l'équipage à bord de l'*Ocean Viking* naviguent vers Ravenne, à 1 350 km de la zone d'opération. Un port plus proche a été demandé, mais refusé par les autorités.

Même la présence d'une personne décédée à bord n'a pas suscité de réponse plus humaine. Même dans la mort, la politique des ports éloignés se poursuit, prolongeant

la souffrance des personnes rescapées épuisées et maintenant les capacités de sauvetage humanitaire loin de la Méditerranée centrale.

Le 18 mai 2026, Les 131 personnes secourues par l'*Ocean Viking* ont débarqué à Ravenne ce matin. Sur le quai, les équipes ont organisé une cérémonie en mémoire de la personne qui n'a pas survécu, déclarée décédée peu après son arrivée à bord. Nos pensées accompagnent sa famille et ses proches. Cette mort n'est pas un accident. 2026 est l'année la plus meurtrière depuis 10 ans en Méditerranée centrale. Ces drames sont la conséquence de choix politiques qui priorisent la dissuasion plutôt que la sauvegarde des vies humaines.

<https://sosmediterranee.fr/sauvetages/75-personnes-secourues-par-locean-viking/>

Migrants en Méditerranée, la mécanique du silence

Avec ce constat de départ : *« Le premier trimestre de cette année a été l'un des plus meurtriers depuis 2014 pour les migrants partis de Tunisie et de Libye en direction de l'Europe, avec 765 morts recensées par l'Organisation internationale pour les migrations. (...) Le phénomène persiste (et s'amplifie donc) dans la plus grande indifférence. (...) Depuis ces 12 dernières années, l'OIM a recensé 26 734 morts en Méditerranée. Le bilan d'une guerre, sachant que l'agence onusienne insiste sur le caractère très restrictif de cette estimation. Le véritable nombre de vies effacées ne sera jamais connu. »*

Indifférence donc... et complicité... Pour l'Italie, pas question de se laisser envahir par les migrants venus d'Afrique. Et, note Le Monde Afrique, *« depuis l'arrivée au pouvoir de la première ministre d'extrême droite, la coopération de l'Italie avec les acteurs libyens s'est intensifiée, de même qu'avec la Tunisie. »* Avec des accords parfois *« opaques »* qui incluent la fourniture de matériels et de vedettes rapides.

« Toujours plus nombreux et mieux équipés grâce à Rome, donc, mais aussi grâce à Bruxelles, les garde-côtes libyens doivent intercepter les migrants en mer et les ramener en Libye, avant qu'ils atteignent les zones dont sont responsables les garde-côtes italiens, ou avant qu'interviennent des ONG que ces mêmes garde-côtes prennent désormais pour cible, grâce aux moyens maritimes fournis par les Européens. »

Les agents tunisiens ne sont pas en reste... *« En mer, ils sont connus pour leur brutalité contre les migrants qu'ils interceptent parfois à coups de gourdin, tandis qu'à terre ils sont responsables de déplacements forcés et mortels de migrants subsahariens vers des zones désertiques, frontalières de la Libye et de l'Algérie. »*

Et Le Monde Afrique de rappeler *« qu'en février 2023, le président autoritaire du pays, avait développé contre ces derniers un discours inspiré de la rhétorique du "grand remplacement", chère à la famille politique de Giorgia Meloni. Il avait ainsi ouvert la voie à un déchaînement de violences racistes qui avait conduit à une augmentation des tentatives de départs des côtes tunisiennes vers l'Europe. »*

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/revue-de-presse-afrique/20260520-%C3%A0-la-une-migrants-en-m%C3%A9diterran%C3%A9e-la-m%C3%A9canique-du-silence>

UNION EUROPÉENNE

TALIBANS INVITES A BRUXELLES: AU-DELA DU SYMBOLE, UN TOURNANT DANS LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPEENNE

« La Commission, en collaboration avec le ministère suédois de la Justice, a adressé une lettre aux autorités de facto en Afghanistan afin de leur demander de participer à une réunion technique sur le renvoi de migrants afghans », a confirmé, mardi 12 mai 2026, Markus Lammert lors d'une conférence de presse. « L'Union a reçu pour mandat du Conseil de maintenir un dialogue opérationnel avec les autorités talibanes. Mais cela ne constitue en aucun cas une reconnaissance. » Deux réunions techniques ont déjà eu lieu à Kaboul entre responsables européens et autorités afghanes. Mais cette fois, les discussions pourraient avoir lieu directement à Bruxelles, au cœur même des institutions européennes.

Si les Vingt-Sept font tomber leurs tabous diplomatiques à l'égard des talibans, c'est sous la pression croissante de plusieurs États membres qui réclament la reprise des expulsions vers l'Afghanistan fortement limitées depuis le retour des fondamentalistes religieux au pouvoir. « Le problème est qu'il est évident que les conditions ne sont pas réunies pour un retour en Afghanistan », grince le chargé de plaidoyer pour l'association Forum réfugiés.

En octobre 2025, vingt pays européens ont adressé une lettre commune à Bruxelles afin de demander l'ouverture de négociations avec les autorités de Kaboul. Parmi eux : l'Allemagne, la Pologne, la Grèce ou encore l'Italie. Tous estiment que l'impossibilité de renvoyer certains Afghans déboutés du droit d'asile ou condamnés pénalement représenterait un problème sécuritaire pour le Vieux Continent. « Ce sur quoi ils souhaitent se concentrer, c'est le retour des personnes qui, bien entendu, n'ont pas le droit de séjourner dans l'Union [européenne] et qui constituent une menace pour la sécurité ». Des critères aussi imprécis que soigneusement laissés dans le flou. Le porte-parole évoque timidement des personnes dont la demande d'asile « a fait l'objet d'une évaluation négative » et qui ont épuisé leurs recours, avant de renvoyer le reste « à l'appréciation des États membres ».

Sur ce terrain, l'Allemagne a ouvert la voie. Tout à son obsession de mettre un frein à l'immigration, le pays a durci sa ligne sur les expulsions de ressortissants condamnés pour des faits graves après plusieurs attaques meurtrières commises par des réfugiés sur son territoire.

Mais ces expulsions peuvent-elles réellement se faire au mépris des garanties de sécurité ? Si le droit européen ne bannit pas les renvois vers l'Afghanistan, les États membres sont cependant tenus par la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit, entre autres, la torture et les traitements inhumains. « Toute la jurisprudence des dernières décennies interdit de renvoyer des personnes vers des pays où elles risqueraient

ce type de traitement », précise un spécialiste des politiques migratoires européennes et co-directeur de Synergies Migrations.

En effet, depuis le retour des talibans au pouvoir, les Nations unies alertent régulièrement sur les violations des droits humains commises dans le pays, maintenu sous un joug liberticide et en proie à une grave crise humanitaire. Elles sont largement documentées : arrestations arbitraires, disparitions forcées, répression politique, « *apartheid de genre* » ... Une situation qui continue de pousser de nombreux Afghans à chercher refuge en Europe : ils représentaient en 2025 la première nationalité parmi les demandeurs d'asile dans l'Union européenne et, 73% d'entre eux ont obtenu une protection en première instance. « *Ça nous semble décalé de mettre des efforts sur le retour d'un public qui est avant tout en besoin de protection* ».

Et trier sur le volet les profils des exilés à renvoyer en écartant les Afghanes - considérées par la Cour de justice de l'Union européenne comme un groupe social persécuté dans leur pays -, les militants politiques ou les minorités religieuses ne suffit pas aux yeux du chargé de plaider au Forum réfugiés. « *Les sanctions disproportionnées imprègnent la société afghane dans son ensemble et peuvent toucher toutes les personnes de façon indifférenciée* ». En mars 2026, la Cour européenne des droits de l'Homme annulait ainsi l'expulsion d'un Afghan depuis la Suède pour « *risque réel de mauvais traitement* » à son retour, en partie dû à son « *occidentalisation* ».

Reste alors le cas des ressortissants condamnés, déchus de leur statut de réfugié pour avoir commis un crime grave et principal argument avancé par les gouvernements favorables à ces renvois. Or, « *ce n'est pas parce qu'on retire un statut de réfugié que tout d'un coup la personne devient expulsable du territoire. Le retrait du statut n'enlève pas la qualité de réfugié ni ses droits* », tranche l'expert.

Mais ce n'est pas cet obstacle que les États européens cherchent précisément à lever, ni celui des exemptions dont auront besoin les talibans pour se rendre dans un pays qui ne reconnaît pas leur régime. Le dialogue engagé avec les autorités afghanes vise plutôt à faire sauter le verrou pratique des expulsions. Car sans leur coopération – documents consulaires, laissez-passer, vols sécurisés –, les expulsions restent largement théoriques. « *Ces discussions doivent avancer s'ils veulent mettre en œuvre ces éloignements* ».

La Commission européenne, continue de défendre une approche « *coordonnée* ». « *Les retours vers des pays politiquement sensibles posent des défis qui doivent être abordés de manière globale et coordonnée* ». Mais au Parlement européen, l'initiative de Bruxelles suscite déjà de vives critiques. « *Depuis des années, la Commission européenne collabore avec les régimes les plus autoritaires dans le cadre de la politique migratoire de l'Union européenne. Une nouvelle ligne a été franchie avec l'invitation de représentants du régime des talibans* », dénonce une eurodéputée écologiste. L'élue fustige un « *profond renoncement aux valeurs et droits qui fondent l'Union européenne* ». « *Ces discours existent depuis longtemps, mais pour la première fois, ils arrivent dans une phase concrète, législative* »

Une dérive « *scandaleuse* » qui fait abstraction de l'arbitraire taliban, juge un spécialiste de l'Afghanistan pour l'ONG Amnesty International. Impossible pour le

chercheur de ne pas penser aux plus de cinq millions d'Afghans rentrés d'Iran et du Pakistan depuis 2023, le plus souvent contre leur gré. « *La plupart des expulsés avec qui nous avons échangé sont des activistes des droits humains qui ne peuvent même plus retourner là où ils habitaient ou travailler par crainte d'être reconnus puis torturés ou tués*, raconte-t-il. *Mais où retourner sinon chez eux ?* » En juillet 2026, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme appelait déjà à « *une halte immédiate du retour forcé de tous les réfugiés et demandeurs d'asile afghans* ».

<https://www.rfi.fr/europe/20260514-talibans-invite-a-bruxelles-au-del-du-symbole-un-tournant-dans-la-politique-migratoire-europeenne>

ESPACE SCHENGEN : COMMENT L'EXCEPTION DES CONTROLES AUX FRONTIERES INTERIEURES EST DEVENUE LA NORME

"*Toute personne, quelle que soit sa nationalité, peut voyager entre les pays Schengen sans être soumise à des contrôles aux frontières*", rappelle le site officiel de l'Union européenne (UE). C'est l'une des promesses les plus concrètes de l'UE : une fois entré légalement dans l'espace Schengen, qu'on soit citoyen européen, résident étranger ou simple touriste, on peut circuler d'un État membre à l'autre sans être soumis à des contrôles aux frontières intérieures.

Paris vient pourtant de renouveler la "*réintroduction temporaire*" des contrôles à ses frontières intérieures pour six mois, jusqu'au 31 octobre 2026.

Rien n'interdit cela sur le papier. "*Dès le début de la construction de l'espace Schengen, qui prévoit la fin des contrôles aux frontières intérieures, il est aussi prévu que les États puissent [les] contrôler de façon temporaire et ponctuelle*" en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure.

Paris invoque ici des "*menaces graves et persistantes*" pesant sur l'ordre public et la sécurité intérieure : menace jihadiste, recrudescence des agressions antisémites, réseaux criminels facilitant la migration irrégulière, tensions dans le Pas-de-Calais, dégradation du contexte sécuritaire mondial de l'Iran au Moyen-Orient, en passant par l'Afghanistan, la Somalie et la guerre en Ukraine, ou encore tenue du G7 à Évian.

Une dérogation qui doit pourtant rester exceptionnelle et strictement encadrée dans le temps. Le rétablissement des contrôles peut intervenir pour une durée de six mois, renouvelable jusqu'à deux ans maximum. Depuis la réforme du Code frontière de Schengen de 2024, cette durée peut atteindre trois ans dans des circonstances exceptionnelles majeures.

En théorie, donc, une reconduction continue sur plus de dix ans contrevient au cadre fixé par le droit européen. En France, le dispositif est pourtant reconduit tous les six mois, sans interruption, depuis les attentats de novembre 2015. C'est précisément ce que dénonce l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), qui regroupe plusieurs organisations. Elle juge cette nouvelle prolongation "*manifestement contraire au droit de l'Union européenne*" et dénonce une succession de renouvellements qui fait du principe de liberté de circulation au sein de l'espace Schengen "*un souvenir lointain*".

Du côté du Conseil d'État, pour l'heure, il n'y a pas de débat. Dans une décision du 7 mars 2025, la juridiction administrative avait rejeté le recours de plusieurs associations et jugé le rétablissement conforme au règlement européen. Elle estimait que la décision prise par le gouvernement en octobre 2024 relevait du nouveau Code frontières Schengen, entré en vigueur la même année, et devait donc être regardée comme une première réintroduction des contrôles, non comme la prolongation de celles prises depuis 2015. Autrement dit, le compteur juridique repartait à zéro. Le Conseil d'État jugeait par ailleurs ces contrôles justifiés et proportionnés au regard des menaces terroristes et criminelles invoquées par la France.

Mais Paris n'est pas seule. La Commission européenne recense actuellement *onze autres États de l'espace Schengen ayant rétabli des contrôles* à leurs frontières intérieures. L'Allemagne invoque notamment l'immigration irrégulière et les réseaux de passeurs ; la Pologne, la pression migratoire à ses frontières avec l'Allemagne et la Lituanie ; le Danemark et la Norvège, des risques de sabotage liés à la Russie ; la Suède, la criminalité transfrontalière organisée et les menaces islamistes. Et dans certains pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou le Danemark, l'exception s'est là aussi installée dans la durée.

"De 2006 à 2014, on avait eu 36 notifications de rétablissement des contrôles aux frontières intérieures en huit ans. Aujourd'hui, on est à plusieurs centaines", note le directeur général adjoint de Forum réfugiés. Autrement dit, l'outil s'est banalisé. Pour lui, c'est la logique même de Schengen qui s'est inversée. *"La liberté est le principe et la restriction de la liberté, l'exception"*, rappelle-t-il, estimant que cette base a été *"totalement pervertie à partir de 2015"*, sous l'effet conjugué des attentats et de la crise migratoire.

Cela pose la question du contrôle exercé par Bruxelles sur la répétition de ces mesures censées être exceptionnelles. La Commission européenne peut émettre un avis sur la nécessité et la proportionnalité des mesures, mais elle ne peut pas opposer son veto à la décision d'un État. Bruxelles fait preuve d'une grande prudence sur ce dossier. *"La Commission fait la politique de l'autruche parce que c'est un sujet extrêmement sensible"*.

La Cour de justice de l'Union européenne a déjà rappelé que les contrôles aux frontières intérieures ne peuvent être prolongés que face à une nouvelle menace. Mais dans les faits, les États arguent régulièrement d'informations nouvelles ou d'un contexte sécuritaire évolutif pour justifier de nouvelles notifications. Les motifs migratoires occupent désormais une place croissante dans les notifications des États : migration irrégulière, réseaux de passeurs, pression sur les systèmes d'asile... La réforme de 2024 intègre aussi la question de l'« *instrumentalisation* » des flux migratoires, lorsque des déplacements de personnes sont utilisés comme moyen de pression politique.

"La frontière entre l'objectif des contrôles et leur réalité peut parfois apparaître difficile à tracer". Dans les faits, les contrôles ne sont pas rétablis sur toutes les frontières du pays, mais seulement sur certaines. À la frontière franco-italienne, par exemple, souligne-t-il, les contrôles répondent davantage à un objectif migratoire qu'à un objectif strictement sécuritaire. Concrètement, en notifiant la réintroduction des contrôles, *"cela permet de contrôler toutes les personnes, par exemple, qui seraient dans un train arrivant depuis l'Italie vers la France, et dont le seul motif serait le franchissement de la frontière entre l'Italie et la France"*.

Selon l'Anafé, qui regroupe plusieurs organisations, cette pratique engendre des atteintes aux droits des personnes exilées : contrôles au faciès, difficultés d'accès au

droit d'asile, refoulements ou enfermements illégaux. "*Quotidiennement, à Menton, Montgenèvre, Hendaye, Modane et Cerbère, ou encore dans les aéroports, les forces de l'ordre françaises contrôlent l'identité des personnes entrant sur le territoire*", affirme l'Anafé qui dénonce des contrôles ciblant « *les personnes perçues comme migrantes* ».

Même si, pour la majorité des voyageurs, les frontières intérieures restent pour l'heure souvent invisibles, "*l'esprit de Schengen s'est considérablement affaibli*", Ces rétablissements ont aussi une forte portée politique. "*À ma connaissance, on n'a jamais arrêté de terroriste dans ce cadre*", et leur efficacité sur le plan migratoire n'est pas davantage démontrée.

Le risque, est surtout le message envoyé aux citoyens : l'idée que "*c'est derrière la frontière nationale qu'on est le mieux protégé*". Une logique trompeuse, alors que la sécurité de l'espace Schengen repose aussi sur la coopération entre États et sur des contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'Union. Selon l'agence européenne Frontex, les arrivées clandestines dans l'UE sont en baisse ces dernières années.

Le danger dépasse la seule question des frontières, car lorsque ces entorses aux règles communes ne sont "*ni soulevées ni sanctionnées*", elles peuvent ouvrir la voie à d'autres.

CROATIE

La police cherche le trafiquant impliqué dans la mort de quatre migrants

La police croate recherche un passeur présumé qui aurait abandonné les corps de quatre migrants et des dizaines d'autres près de la frontière slovène au début du mois de mai 2026. L'homme en question serait un Monténégrin de 22 ans en fuite, a indiqué la police croate aux journalistes lundi 11 mai. Début mai, la police avait découvert quatre corps et quinze survivants dans le village de Donje Prilisce, à environ 70 kilomètres au sud-ouest de Zagreb. Onze autres migrants, vraisemblablement du même groupe, ont été retrouvés en Slovénie puis ramenés en Croatie.

La police pense que le suspect a entassé les migrants dans des conditions si précaires que les quatre victimes retrouvées sont vraisemblablement mortes par asphyxie. S'il est arrêté, il sera inculpé de trafic d'êtres humains et d'homicide involontaire. Il encourt une peine maximale de 15 ans de prison.

ESPAGNE

Le programme de régularisation en Espagne vise aussi une meilleure inclusion des personnes handicapées

La procédure de régularisation massive lancée mi-avril en Espagne permet aux mineurs et aux adultes en situation de handicap et de dépendance d'obtenir un permis de séjour au même titre que leurs parents ou leurs tuteurs légaux.

La disposition reconnaît le handicap comme une forme de dépendance et inclut non seulement les mineurs, mais aussi les enfants adultes "*qui présentent un handicap nécessitant une aide ou qui ne sont objectivement pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins en raison de leur état de santé*". Auparavant, les parents ou tuteurs pouvaient demander et obtenir un titre de séjour alors que leurs enfants devaient attendre. Désormais, les demandes sont déposées en tant qu'unité familiale unique plutôt qu'à titre individuel. Pour ce faire, les parents doivent déposer leur demande de régularisation en

même temps que celle de leurs enfants, qu'il s'agisse de mineurs ou d'adultes à charge présentant un handicap.

Cette réforme devrait considérablement profiter aux ménages vulnérables en permettant aux familles d'être régularisées ensemble, ce qui réduit le risque de séparation et garantit que les enfants ou adultes à charge ne se retrouvent pas sans statut légal. Elle prend également en compte des réalités de la prise en charge, en supprimant les critères stricts en matière de revenus et de résidence qui excluent souvent les parents d'enfants handicapés.

La première disposition prévoit aussi des dérogations pour les parents qui demandent la régularisation en même temps que leurs enfants :

- Les parents sont dispensés de l'obligation de justifier de moyens financiers suffisants ou d'un logement adéquat.
- L'enfant, mineur ou majeur, doit avoir résidé en Espagne de manière ininterrompue pendant les cinq mois précédant la demande.
- Pour les enfants nés en Espagne, les parents sont dispensés de l'obligation de déposer la demande dans les six mois suivant la naissance.
- Dans la plupart des cas, les parents ne sont pas tenus de justifier de deux ans de résidence préalable.

Les autorités devraient rendre une décision simultanée pour le ou les parents et leurs personnes à charge.

L'Espagne dispose également de dispositions qui reconnaissent et soutiennent les personnes handicapées dans le cadre de son programme d'aide humanitaire. Ce dernier fournit un logement, des soins de santé, un soutien psychologique et une aide financière aux migrants en situation de vulnérabilité, y compris ceux qui souffrent d'un handicap physique ou mental, d'une maladie grave ou qui ont se retrouvent dans une situation de dépendance. Si vous demandez la régularisation par cette voie, vous devez tout de même remplir les critères fondamentaux du programme de régularisation espagnol, qui incluent d'avoir résidé cinq mois dans le pays avant le 1er janvier 2026 et l'absence de casier judiciaire.

Pour les demandeurs ayant des personnes à charge, des documents doivent être fournis pour prouver :

- Les liens familiaux (actes de naissance, documents de tutelle).
- Le statut de handicap ou de dépendance (rapports médicaux, évaluations des services sociaux).
- La résidence en Espagne.

Le gouvernement espagnol n'exige pas que la demande de régularisation soit effectuée avec ou par un avocat. Les personnes souhaitant obtenir des conseils sur le nouveau programme de régularisation de l'État peuvent consulter le gouvernement et des organisations d'aide.

GRECE

Une nouvelle loi pour accélérer les expulsions

Un nouveau projet de loi porté par le gouvernement grec prévoit de renforcer

les frontières et d'accélérer les procédures d'asile. Le texte offre aussi un cadre aux expulsions des personnes non éligibles à l'asile vers leur pays d'origine ou vers des "*hubs de retour*" dans des États situés hors des frontières de l'Union européenne. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte européen sur l'asile et la migration, qui doit entrer en vigueur le 12 juin 2026.

La loi, encore en consultation, devrait permettre aux autorités grecques de procéder à un « *dépistage obligatoire* » des nouveaux arrivants : vérification de l'identité, dépôt des données biométriques, contrôles de sécurité et de santé. Ensuite, les migrants seront transférés dans des structures en fonction de leur profil. Les personnes pouvant prétendre à l'asile, selon leur pays d'origine, seront transférées dans des centres de premier accueil déjà existants en Grèce (comme celui de Malakasa, près d'Athènes, par exemple).

Les exilés provenant de pays à faible taux de reconnaissance de la protection internationale en Grèce ou dont la demande est "*manifestement infondée*" seront placés dans des centres de détention en attendant leur éventuelle expulsion du sol grec. Le texte prévoit qu'un « *acte de retour* » soit immédiatement délivré afin d'organiser leur renvoi dans le pays d'origine le plus vite possible.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Croatie-la-police-cherche-le-trafiquant-implique-dans-la-mort-de- quatre-migrants>

Nouvelle vague d'arrivées et d'embarcations interceptées en Grèce

Plusieurs embarcations transportant des migrants ont été interceptées au sud des îles de Crète et de Gavdos. Ainsi, un patrouilleur de Frontex, l'agence européenne des frontières, a secouru 56 migrants à bord d'une embarcation au sud-est de Kaloï Limenes. Lors d'une opération distincte, un navire de sauvetage grec a récupéré 44 personnes à bord d'une embarcation située à environ huit milles nautiques de Psari Forada, selon le quotidien *Ekathimerini*, qui fait état d'une centaine d'arrivées de migrants lundi 11 mai 2026.

Tôt dimanche matin 10 mai 2026, selon un communiqué de presse des garde-côtes, 85 migrants (dont une femme) ont été découverts à environ 26 milles nautiques au sud de Gavdos. Un homme de 27 ans, originaire du Soudan du Sud, a été arrêté pour trafic d'êtres humains. D'après les autorités grecques, le groupe était parti de Tobrouk, dans l'est de la Libye.

Toujours dimanche 10 mai, un autre groupe de 44 migrants (41 hommes et trois mineurs) a été repéré en mer à environ six milles nautiques au large de Kala Limenas, dans le sud de la Crète. Dans ce cas également, deux ressortissants Sud-Soudanais de 20 ans ont été identifiés par les autres migrants comme des passeurs qui les avaient transportés depuis Tobrouk, en Libye, contre rémunération, et ont été arrêtés. Ce groupe de migrants a déclaré aux autorités grecques qu'ils étaient partis le soir du 9 mai et qu'ils avaient payé entre 13 000 et 14 000 dinars libyens (environ 1747 et 1881 euros) pour effectuer le voyage.

Les données du HCR concernant les arrivées de cette semaine n'ont pas encore été mises à jour, mais en additionnant les arrivées signalées ce week-end, le nombre total d'arrivées de migrants depuis samedi s'élèverait à au moins 281 personnes.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Croatie-la-police-cherche-le-trafiquant-implique-dans-la-mort-de- quatre-migrants>

EUROPE

DROITS DES MIGRANTS : LES 46 MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE S'ACCORDENT SUR UN RECADRAGE DE LA CEDH POUR FACILITER LES EXPULSIONS

Les 46 États membres du Conseil de l'Europe se sont mis d'accord, vendredi 15 mai 2026, en Moldavie, sur un texte répondant aux souhaits de certains gouvernements d'expulser plus facilement des étrangers condamnés sans être épinglés pour violations des droits humains.

Le Conseil de l'Europe était sous pression d'une majorité de ses États membres, dont le Royaume-Uni et l'Italie. Ces derniers demandaient que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), sous l'égide du Conseil, de modifier son interprétation des textes dans un sens moins favorable aux droits des étrangers. Le grief : les blocages de la CEDH qui a parfois jugé que des expulsions bafouaient le droit à la vie familiale des étrangers condamnés en les coupant de leur famille, ou risquaient de les exposer à des traitements dégradants. Le texte commun permet aux États de mener le durcissement de leur politique migratoire et d'expulser comme ils l'entendent les personnes jugées indésirables sur leur sol.

Vendredi 15 mai, les ministres des Affaires étrangères des 46 États membres du Conseil de l'Europe soulignent aussi que certains "défis" migratoires qui s'imposent actuellement "n'étaient pas prévisibles au moment de la rédaction de la Convention" européenne des droits de l'homme, après la Seconde Guerre mondiale. "Le fait de ne pas relever ces défis de manière appropriée pourrait fragiliser la confiance du public dans le système de la Convention", ajoutent-ils.

Les pays signataires avaient particulièrement dans leur viseur les articles 3 et 8 qui assurent d'une part que "nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants" et, d'autre part, que "toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance". Pour les défenseurs d'une révision de la CEDH, ces articles sont interprétés de manière trop large et empêcheraient les États d'expulser des exilés condamnés pénalement.

Pour ce qui est de la prévention de la torture et des traitements dégradants, le texte encourage désormais les États à "développer et clarifier des cadres nationaux pertinents garantissant l'application effective et adaptée au contexte des droits". Et suggère de recourir aux "assurances diplomatiques" - c'est-à-dire la promesse par le pays vers lequel une personne est renvoyée de ne pas bafouer ses droits.

Ce texte réaffirme "l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et l'intégrité du système de la Convention européenne des droits de l'homme", ainsi que le "caractère absolu" de certains principes, comme l'interdiction de la torture ou le principe de "non-discrimination". Mais le texte précise toutefois l'interprétation des termes "traitements inhumains ou dégradants". Par exemple, une qualité de soins dans le pays d'origine inférieure à celle pratiquée dans l'UE ne peut pas constituer un empêchement d'expulsion.

De même, le texte reconnaît, dans certains pays, l'existence *"de facteurs socio-économiques individuels susceptibles d'avoir un impact négatif sur la situation d'[une] personne"* expulsée mais estime que *"pris séparément, [ils] ne constituent pas un traitement inhumain ou dégradant"*.

En matière de respect de la vie familiale, les signataires du texte appellent la CEDH à *"accorder une grande importance à l'appréciation des autorités nationales"*, qui sont *"en principe mieux placées qu'une cour internationale pour apprécier les conditions et besoins locaux"*.

En décembre 2025, alors que les 46 membres du Conseil de l'Europe étaient réunis mercredi à Strasbourg, une majorité de pays s'était prononcée en faveur d'une modification de la Convention européenne des droits de l'Homme pour permettre d'expulser plus facilement des migrants. Finalement, 27 pays avaient rédigé une déclaration en ce sens. *"Ce texte des 27 pays, en décembre, n'a pas manqué d'influencer la déclaration politique de Chisinau, a constaté un professeur de droit à l'université de Strasbourg. Le langage est plus diplomatique, mais certaines idées fortes restent. Le message envoyé aux juges est clair : appliquer une jurisprudence restrictive concernant les questions migratoires."*

La Commission européenne a salué l'adoption de ce texte, *"une étape importante pour promouvoir la sécurité des personnes et les droits fondamentaux"*, selon le commissaire chargé des migrations. Cette déclaration *"envoie un message politique aux juges de la Cour"* selon lequel la protection des droits individuels des étrangers *"devrait jouer un rôle moins important par rapport aux intérêts des gouvernements de maintenir la sécurité"*, estime un spécialiste des migrations au cercle de réflexion européen Bruegel. C'est *"une tentative pragmatique de répondre à ce qui alimente fortement le soutien à l'extrême droite et aux populistes de droite dans beaucoup de pays européens, sans renoncer aux traités européens"*. Si la Cour n'en tient pas compte, des pays pourraient préférer quitter la Convention européenne des droits de l'homme.

BALKANS

Face à l'Union européenne, Moscou et Minsk continuent d'instrumentaliser les migrants

Selon des médias baltes, la Biélorussie continue d'encourager les passages irréguliers de migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE). Dans un reportage du Baltic News Network (BNN) diffusé fin avril, le chef des garde-frontières lettons affirme qu'après un hiver relativement calme, ses agents ont observé un flux d'arrivée constant de migrants aux frontières en avril 2026. La Lettonie anticipe ainsi un été potentiellement chargé. Il prévoit que la pression exercée par ce qu'il a qualifié de *"migration illégale organisée par la Biélorussie"* devrait rester tout aussi forte qu'en 2025. Il parle de réseaux organisés et d'une coopération entre des groupes criminels et des responsables biélorusses. Ainsi, des migrants seraient directement incités à traverser la Russie et la Biélorussie pour atteindre l'UE.

Les responsables des pays baltes accusent la Biélorussie et la Russie de mener une *"guerre hybride"* en réponse aux sanctions de l'Union européenne prises en raison de la guerre en Ukraine. Les deux pays rejettent ces accusations.

Dans un communiqué publié en janvier 2026, l'armée de Lettonie dit avoir des informations qui *"confirment l'implication"* des forces de l'ordre et des structures

militaires biélorusses dans le transport de migrants vers la frontière lettone. Elle parle d'actions coordonnées, notamment à travers l'utilisation de véhicules militaires biélorusses pour transporter des migrants et la participation présumée de fonctionnaires à l'organisation des tentatives de passage. Des documents liés à un militaire biélorusse auraient été retrouvés lors de l'interpellation d'un migrant. Aussi, des images montrant des individus identifiés comme des fonctionnaires biélorusses aux côtés de migrants ont été retrouvés sur des smartphones.

L'armée lettone dénonce enfin des interférences affectant les systèmes de communication et de navigation dans les zones frontalières, les décrivant comme faisant partie de "*menaces hybrides*" plus larges. D'après l'enquête de BNN, des travaux sont en cours pour renforcer les infrastructures technologiques le long de la frontière est de la Lettonie, leur achèvement étant prévu dans le courant de l'année.

Ces allégations ne sont pas nouvelles. Les pays de l'UE accusent la Biélorussie d'orchestrer ces flux de migrants depuis 2021, lorsque Minsk a assoupli les exigences en matière de visas pour certaines nationalités, contribuant ainsi à une augmentation des arrivées aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne.

Les personnes empruntant cette route migratoire arrivent souvent en Russie en provenance de la Syrie, de l'Afghanistan ou du Soudan avant de se rendre en Biélorussie et d'entrer dans l'UE via la Pologne ou les États baltes. L'actuel conflit au Moyen-Orient pourrait également entraîner une augmentation du nombre de migrants originaires de cette région. La plupart de ces personnes n'auraient pas pour objectif d'obtenir l'asile en Lettonie, mais cherchent à rejoindre d'autres pays de l'UE, notamment l'Allemagne.

Selon le site Delfi, un portail d'information destiné aux trois pays baltes (Lettonie, Estonie, Lituanie) et qui cite les autorités frontalières lettones, 650 migrants en situation irrégulière ont été empêchés de passer de la Biélorussie en Lettonie depuis le début de l'année 2026, contre 1 652 sur l'ensemble de 2025.

Rien que sur la journée du 28 mars, les gardes-frontières lettons affirment eux-mêmes avoir refoulé 22 migrants à la frontière avec la Biélorussie. Plus largement, Delfi indique aussi que 38 personnes ont aussi tenté ce jour-là de passer de la Biélorussie vers la Lituanie.

En revanche, les autorités polonaises assurent qu'aucun passage irrégulier n'a été enregistré à la frontière polono-biélorusse.

Au moins 80 865 refoulement ont été enregistrée aux frontières de l'UE en 2025, soit une moyenne de 221 par jour, selon un rapport né de la collaboration entre plusieurs ONG européennes de défense des droits humains qui documentent chaque année l'ampleur de ce phénomène. Selon ce rapport, des refoulements ont été constatés dans plusieurs pays, notamment en Lettonie, mais aussi en Italie, en Pologne et en Bulgarie. La pratique s'accompagne parfois d'allégations de mauvais traitements infligés aux migrants lors des opérations de contrôle. Amnesty International et Human Rights Watch (HRW) dénoncent aussi des refoulements aux frontières européennes et des abus.

VATICAN

Forum sur les migrations: «Pour les organisations catholiques, c'est le respect de la dignité qui compte»

Depuis le 5 mai à New York, le Forum international d'examen des migrations,

quadriennal, rassemble des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ONU, ainsi que des membres des institutions spécialisées qui ont le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, dont le Saint Siège. *«La chose la plus urgente c'est de sécuriser les routes migratoires car les routes sont de plus en plus dangereuses*, explique l'avocate chargée de plaider au JRS (Service Jésuite des Réfugiés). *Pour nous, associations catholiques, c'est la dignité des hommes et des femmes qui compte*». En première ligne sur le terrain, les organismes caritatifs ont une expérience de terrain à faire entendre parmi le concert des nations.

«Peut-être devrions-nous, à l'échelle mondiale, travailler davantage pour promouvoir plus de justice, d'égalité et le développement de ces pays d'Afrique afin qu'ils n'aient pas besoin d'émigrer vers d'autres pays», suggérait Léon XIV dans l'avion qui le ramenait à Rome, le 24 avril 2026 après son voyage en Afrique. Le Pape répondait à une question sur les migrants, et dénonçait les mauvais traitements infligés à certains. *«Quoi qu'il en soit, ce sont des êtres humains et nous devons traiter les êtres humains de manière humaine, et non pas souvent pire que des animaux. Il y a là un très grand défi: un pays peut dire qu'il ne peut pas en accueillir davantage, mais lorsque ces personnes arrivent, ce sont des êtres humains et elles méritent le respect qui revient à tout être humain en raison de sa dignité*».

Or nombreuses sont les politiques publiques qui empêchent ou contraignent les citoyens d'accueillir d'étrangers, des politiques pointées du doigt par de nombreuses associations. Caritas Internationalis appelle par exemple à cesser de criminaliser l'aide aux migrants. L'organisation promeut le droit, et même le *«devoir légal et moral de sauver des vies*». D'après l'association, plus de 82 000 migrants ont été signalés morts ou disparus depuis 2014 dans le monde, avec des taux de mortalité records sur les routes maritimes.

Guerres, inégalités économiques, changements climatiques... les facteurs qui incitent au déplacement des populations sont multiples. Dans son plaidoyer rédigé à l'occasion du Forum international, Caritas Internationalis se réfère à l'Encyclique *Laudato si'* pour rappeler que les environnements sociaux et naturels sont liés et se détériorent ensemble, poussant les premières victimes de ces dérèglements à migrer.

Caritas Internationalis salue une *«occasion cruciale pour les États de combler les lacunes de mise en œuvre et de réaffirmer leur engagement en faveur d'une gouvernance des migrations centrée sur les personnes et donnant la priorité aux droits de l'homme*». L'organisation catholique invite les États-membres à considérer les causes profondes du déplacement forcé et à chercher des solutions diplomatiques. L'association déplore *«une régression systémique des normes de protection, y compris les programmes anti-migration*» mis en place par des politiques populistes. Elle condamne par ailleurs l'externalisation des frontières *«par le biais d'accords et de retours forcés qui portent atteinte à la dignité humaine*» et souligne la responsabilité éthique des nations.

L'intégration dans la société n'est possible qu'avec un accès aux soins, à l'éducation et au logement pour tous les migrants. Des conditions d'accueil essentielles pour leur donner les moyens de vivre en société et y contribuer pleinement. Que les États veillent au respect des droits du travail des migrants permet de palier l'exploitation des travailleurs ou leur implication dans des économies clandestines.

Le JRS alerte sur les conséquences psychologiques de la migration et propose un service d'écoute aux migrants. *«C'est un accompagnement psychologique et spirituel pour des gens qui ont tout quitté, leur famille, leur communauté ce sont des personnes qui fuient, et qui portent une blessure*».

De son côté, en amont du forum, l'Unicef a interpellé les acteurs internationaux sur les conséquences des mesures migratoires sur les droits des mineurs. Certains systèmes *«risquent d'exposer ces derniers à un préjudice, à la séparation de la famille et à un accès réduit à la protection»*, a alerté l'agence onusienne de protection des enfants, dressant trois priorités: que les enfants ne soient jamais isolés de leur famille, qu'ils ne soient pas emprisonnés, et que soit garanti leur accès aux soins et à l'éducation. Léon XIV a lui-même insisté sur la nécessité de protéger les enfants.

Journée mondiale des migrants et des réfugiés

Le Pape a consacré la **112e Journée mondiale des migrants et des réfugiés**, qui sera célébrée les **3 et 4 octobre 2026**, au thème *"Même un seul de ces enfants"*. Par ce choix, il attire l'attention de la communauté internationale : *«Le contexte migratoire actuel pose de nouveaux défis qui menacent gravement les droits et la dignité des plus petits et nécessitent des réponses urgentes et efficaces»*. Il faut trouver des moyens efficaces de garantir la sauvegarde des droits et de la dignité des plus petits.

«Même pour un seul de ces petits», Ce message qui fait clairement référence au texte de l'Évangile selon saint Matthieu: *«Quiconque accueille un seul de ces petits en mon nom, c'est moi qu'il accueille»* (Mt 18, 5). Par ce choix, le Pape *«entend exprimer la sollicitude de l'Église envers les enfants et les jeunes directement concernés par l'expérience migratoire, en rappelant le devoir d'accueillir chacun d'entre eux comme nous l'enseigne l'Évangile.»*

Une note du dicastère pour le Service du développement humain intégral publiée jeudi 9 avril 2026, souligne que ce n'est pas la première fois que les Souverains pontifes se prononcent de manière magistérielle sur cette question, mais *«le contexte migratoire actuel pose de nouveaux défis qui menacent gravement les droits et la dignité des plus petits et nécessitent des réponses urgentes et efficaces»*. Il ne s'agit donc pas de *«discuter de chiffres ou de pourcentages»*, car *«"même pour un seul" est une valeur suprême»*.

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2026-04/migrant-refugie-evangile-pape-sollicitude-eglise-enfants-jeunes.html>

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2026-05/forum-onu-migrations-ong-catholiques-mineurs.html>

AFRIQUE

LIBYE

Cour pénale internationale: audience de mise en accusation pour un gardien de la prison pour migrants de Mitiga en Libye

Le procureur a trois jours pour convaincre les juges de renvoyer cet ancien milicien et commandant de prison en procès. Dans son mémoire, l'accusation décrit *« un système institutionnalisé de violences »*. Durant six ans, au moins 5000 civils ont été *« systématiquement torturés »* dans la prison, où les violences physiques, sexuelles et psychologiques étaient la norme.

Mitiga c'était le règne de la terreur et de l'oppression, selon l'accusation. Le suspect, lui, contrôlait le quartier des femmes de cette prison. Et le portrait qu'en dresse l'accusation est glaçant : un homme violent, craint... Un tortionnaire notoire, dont la réputation lui assurait un pouvoir absolu sur les détenus... Il commandait, il participait aussi. Il aurait lui-même maltraité des femmes et des jeunes enfants, procédé à leur interrogatoire et à la torture. Certaines femmes auraient été attachées à une corde et poussées autour de la prison, tout en étant battues.

Il pourra lui aussi prendre la parole au terme de ces audiences. Et les juges ont accepté la participation de 54 victimes à l'affaire. Parmi elles, des Sud-Soudanais aujourd'hui réfugiés en Europe et qui sont venus à La Haye pour suivre ces audiences.

C'est le cas d'un soudanais qui fuyait la guerre au Soudan du Sud et qui a connu plusieurs fois la prison en Libye. Il fait partie des victimes de ce dossier. *« J'ai passé cinq ans en Libye, et pendant ces cinq années, j'ai vécu un véritable enfer, comme si j'étais en proie aux flammes sans pouvoir mourir. J'ai tenté à six reprises de traverser la mer, sans succès. Jusqu'à mon arrivée avec l'ONU. Je sens que je dois me battre, car j'ai enduré tant d'épreuves... J'ai été détenu, j'ai dû franchir les frontières de pays en pays, j'ai tenté de traverser la mer, j'ai été emprisonné... Nous nous battons pour nos droits, et ce combat n'est pas seulement le nôtre, mais aussi celui des migrants et des réfugiés victimes des violences des criminels libyens. Nous attendons justice. »*

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260519-cour-p%C3%A9nale-internationale-audience-accusation-gardien-de-la-prison-migrants-de-mitiga-en-libye>

NIGER

Plus d'un demi-million de déplacés internes

Au Niger, il y a plus d'un demi-million de déplacés internes, dont plus de la moitié sont des enfants et 23 % des femmes, et une hausse annuelle de 8%. Sur ces près de 550 000 personnes déplacées, 45% sont recensées dans le Tillabéri, dans le sud-ouest du Niger, région qui a enregistré une détérioration significative de la sécurité, avec des attaques fréquentes (visant à la fois les civils et les forces de défense et de sécurité), des déplacements de masse, et des risques en matière de protection, surtout dans les zones frontalières. Un tiers des déplacés se trouvent dans la région de Diffa, autre zone soumise à la pression de groupes terroristes.

À ces chiffres, s'ajoute les réfugiés et demandeurs d'asile. Le Niger en accueille 447 000, dont plus de la moitié sont des enfants. Ils viennent en majorité du Nigeria, mais aussi du Mali et du Burkina Faso. Leur nombre a augmenté de 3% depuis un an. Au Sahel, vaste région d'Afrique au climat semi-aride qui regroupe notamment le Mali, le Burkina Faso et le Niger, *« la détérioration de la situation sécuritaire a engendré une urgence humanitaire marquée par une violence croissante contre les civils, des déplacements massifs et une insécurité alimentaire grandissante »*, a affirmé le 13 mai 2026 le secrétaire général de l'ONU, lors d'une conférence de presse organisée à Addis-Abeba.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260514-niger-plus-d-un-demi-million-de-d%C3%A9plac%C3%A9s-internes-selon-l-onu>

MYANMAR

Le HCR craint qu'un désespoir extrême soit à l'origine de la mort de 427 Rohingyas en mer

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est très préoccupé par les informations faisant état de deux tragédies maritimes au large des côtes du Myanmar au début du mois de mai 2026, qui auraient coûté la vie à 427 Rohingyas.

Il s'agirait de la tragédie la plus meurtrière en mer impliquant des réfugiés rohingyas en quête de sécurité cette année. Près d'une personne sur cinq ayant tenté cette traversée périlleuse dans la région a été déclarée morte ou disparue depuis le début de l'année 2025, faisant de la mer d'Andaman et du golfe du Bengale l'une des zones les plus dangereuses au monde.

Les détails sont encore en cours de confirmation, mais selon certaines informations, quelque 514 Rohingyas voyageaient à bord de deux embarcations distinctes. La première transportait 267 personnes. Parmi elles, plus de la moitié auraient fui les camps de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh, tandis que les autres seraient parties de l'État de Rakhine, au Myanmar. Le bateau a coulé le 9 mai, ne laissant que 66 survivants. La deuxième embarcation transportait 247 Rohingyas, également réfugiés des camps de Cox's Bazar et fuyant l'État de Rakhine, et a chaviré le 10 mai, ne laissant que 21 survivants. Le HCR tente actuellement de vérifier ces informations. Selon certaines sources, une troisième embarcation transportant quelque 188 Rohingyas aurait été interceptée alors qu'elle quittait le Myanmar le 14 mai.

« La situation humanitaire désastreuse, exacerbée par les coupes budgétaires en matière d'aide internationale, a des conséquences dévastatrices sur la vie des Rohingyas, qui sont de plus en plus nombreux à se lancer dans des voyages périlleux en quête de sécurité, d'une protection et d'une vie digne pour eux-mêmes et leurs familles », a déploré Hai Kyung Jun, Directrice du Bureau régional du HCR pour l'Asie et le Pacifique. « Cette dernière tragédie nous rappelle que l'accès à une protection véritable, en particulier dans les pays de premier asile, ainsi que le partage des responsabilités et les efforts collectifs le long des routes maritimes, sont essentiels pour sauver des vies humaines. »

Avec l'arrivée de la mousson dans la région, qui s'accompagne de vents violents, de fortes pluies et d'une mer agitée, ces embarcations naviguaient dans des conditions particulièrement dangereuses, ce qui témoigne du désespoir de celles et ceux qui entreprennent de tels voyages.

Sauver des vies et secourir les personnes en détresse en mer est un impératif humanitaire et un devoir en vertu du droit maritime international. Le HCR appelle les autorités de la région à prendre des mesures urgentes pour éviter que de telles tragédies ne se produisent à nouveau.

Le HCR appelle également la communauté internationale à faire preuve de solidarité avec les pays de la région qui accueillent des réfugiés rohingyas. Tant que la situation dans l'État de Rakhine au Myanmar ne sera pas pacifiée et propice à un retour volontaire et en toute sécurité, la communauté internationale doit continuer à soutenir les

efforts visant à fournir une assistance vitale aux réfugiés rohingyas.

Le HCR a besoin de 383,1 millions de dollars en 2025 pour contribuer à stabiliser la situation des réfugiés et de leurs communautés d'accueil au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et des personnes déplacées au Myanmar.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/le-hcr-craint-qu'un-desespoir-extreme-soit-l'origine-de-la-mort-de>

TURQUIE

Un migrant décède en mer Égée, 43 autres secourus par les garde-côtes turcs

Mercredi 6 mai 2026, dans la soirée, les autorités turques ont été averties *"qu'une embarcation pneumatique transportant un groupe de migrants en situation irrégulière risquait de couler au large du district de Foça dans la province d'Izmir"*, situé à 30 km de l'île grecque de Lesbos, ont indiqué jeudi 7 mai les garde-côtes turcs.

Arrivées rapidement sur zone, les autorités sont parvenues à secourir 43 personnes, dont quatre se trouvaient à l'eau à l'arrivée des garde-côtes. *« corps d'un migrant en situation irrégulière a été repêché et un passeur présumé a été appréhendé »*, a assuré la garde côtière turque.

L'ONG norvégienne Aegean Boat Report (ABR), qui vient en aide aux migrants en détresse en mer Égée, pointe du doigt la Grèce. Elle affirme avoir reçu un appel d'urgence mercredi soir de migrants accusant les garde-côtes grecs d'avoir refoulé et endommagé leur embarcation. *"Ce n'est pas un incident isolé. C'est le résultat d'une politique systématique qui a été autorisée à se poursuivre pendant des années sous les yeux de l'Europe"*, estime l'ONG.

Quelques heures après le drame, les autorités grecques ont accusé le bateau de migrants d'être à l'origine de la collision. D'après les garde-côtes, le patrouilleur de la police portuaire qui avait repéré l'embarcation de migrants au large de Chios a émis des signaux sonores mais le bateau a fait des manœuvres pour échapper aux autorités. Mais rapidement, cette version a été contredite par les témoignages des survivants. Trois rescapés, originaires d'Afghanistan, ont assuré que l'accident s'est déroulé rapidement et qu'ils n'ont pas eu le temps d'arrêter l'embarcation. *"Ils [les garde-côtes] ne nous ont pas poursuivis. Nous avons vu de la lumière et immédiatement après l'accident a eu lieu"*, a déclaré l'un d'eux aux enquêteurs. *"Nous n'avons pas entendu de sirènes, sinon on aurait dit au conducteur de s'arrêter; il y avait des enfants à bord."*

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Grece-un-migrant-decede-en-mer-Egee-43-autres-secourus-par-les-gardes-cotes-turcs>

INTERNATIONAL

Migration : Le Secrétaire général de l'ONU dénonce la peur et la désinformation

Le Secrétaire général de l'ONU jeudi 6 mai 2026, a exhorté, la communauté internationale à mieux gérer les migrations mondiales par une coopération renforcée, dénonçant une **montée de la peur, de la désinformation et des atteintes aux droits des migrants**.

S'exprimant à New York lors du Forum d'examen des migrations internationales, il a estimé que « *la véritable crise* » n'était pas la migration elle-même, mais « *l'incapacité collective à gérer la migration ensemble* ». « *Les personnes migrantes sont érigées en boucs émissaires à des fins politiques* », a-t-il regretté, dénonçant leur déshumanisation dans le débat public et les violations croissantes de leurs droits fondamentaux. Il a rappelé que la migration avait toujours fait partie de l'histoire humaine et qu'elle avait contribué à bâtir des sociétés, soutenir la croissance économique et stimuler l'innovation à travers le monde.

Selon un récent rapport présenté par le Secrétaire général, au moins 200.000 personnes, principalement des femmes et des filles, ont été victimes de la traite au cours des quatre dernières années. Plus de 15.000 migrants sont également morts ou ont disparu ces deux dernières années sur les routes migratoires. Des familles entières et des enfants continuent par ailleurs d'être détenus, tandis que de nombreux travailleurs migrants restent exposés à l'exploitation et privés de protection sociale. Face à cette situation, le chef de l'ONU a insisté sur le fait qu'« *aucun État ne peut gérer seul la question des migrations* ».

Il a détaillé six mesures qu'il juge essentielles pour respecter les engagements du Pacte mondial.

La première consiste à placer les droits humains au cœur des politiques migratoires. Il a appelé les gouvernements à mettre fin aux pratiques discriminatoires, à privilégier des alternatives à la détention et à cesser la détention des enfants et des familles migrantes. Il a également plaidé pour un meilleur accès des migrants à l'éducation, au logement, aux soins de santé et à la protection sociale, tout en renforçant la protection des femmes et des filles contre la traite et les violences fondées sur le genre.

Deuxième priorité : rendre la migration plus sûre grâce à de meilleurs systèmes d'alerte, des données plus fiables et un renforcement des opérations de recherche et de sauvetage dans le respect du droit international.

Il a aussi appelé à une offensive mondiale contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains, qu'il a qualifiés de « *réseaux criminels transnationaux* ». Selon lui, les efforts actuels restent insuffisants comparés aux moyens mobilisés contre le trafic de drogue. Il a exhorté les États à coopérer davantage pour démanteler ces réseaux, notamment en asséchant leurs financements et en renforçant la coopération policière et judiciaire.

Il a également insisté sur la nécessité d'élargir les voies de migration régulière pour les étudiants, les travailleurs et les familles, estimant que des filières accessibles et équitables permettent de réduire les migrations irrégulières et l'exploitation.

Enfin, António Guterres a appelé à investir massivement dans l'éducation, l'emploi et les perspectives économiques dans les pays d'origine afin que la migration soit « *un choix – un vrai choix* ».

Il a aussi plaidé pour davantage de coopération internationale et de financements en faveur des politiques migratoires. Depuis 2019, le Fonds fiduciaire pluripartenaire des Nations Unies pour les migrations a mobilisé 68 millions de dollars pour soutenir ces efforts.

« *À nous de montrer que la coopération multilatérale produit des résultats* », a conclu le chef de l'ONU, soulignant que les migrants renforcent les sociétés « *aux frontières comme au sein des communautés* ».

Pour la Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, « *la question n'est pas de savoir si la migration est bonne ou mauvaise... La question est de savoir si nous la gérons bien, et si nous la gérons ensemble* ». Elle a souligné que sans les migrants, rares seraient les pays capables de prospérer — en particulier les pays industrialisés, confrontés à une baisse de la natalité et à un immense besoin de main-d'œuvre immigrée.

Elle a pris l'exemple de l'Australie, où plus de 40 % des infirmiers et plus de 50 % des médecins sont nés à l'étranger. Dans certains pays du Golfe, les immigrés représentent jusqu'à 90 % de la population active. Aux États-Unis, plus de 40 % des lauréats du prix Nobel sont nés à l'étranger.

Mais, selon Mme Baerbock, « *la migration ne constituera une réussite pour tous dans le pays de destination que si nous ne fuyons pas les défis qu'elle soulève* ». Elle a noté que les communautés subissent une pression croissante lorsque les systèmes sociaux et éducatifs, ainsi que les marchés du logement, sont mis à rude épreuve. « *Si ces préoccupations ne sont pas prises en compte, la migration risque de devenir une source de division et de polarisation toxique* », a-t-elle estimé, plaidant pour des systèmes migratoires bien gérés « *afin de garantir que la migration profite tant aux nouveaux arrivants qu'aux communautés d'accueil, tout en préservant la confiance du public* ».

https://news.un.org/fr/story/2026/05/1158799?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=58def59b04-EMAIL_CAMPAIGN_2026_05_08_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-58def59b04-107916625